

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 17, 2022

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met with videoconference this day at 9:03 a.m. [ET] to examine Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island).

Senator Robert Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, everyone. I would like to begin by welcoming members of the committee, our witnesses as well as those watching this meeting on the web.

My name is Rob Black, senator from Ontario and chair of the committee. I would like to start by asking my colleague senators around the table to introduce themselves.

Senator Simons: Senator Paula Simons, from Alberta, Treaty 6 territory.

[*Translation*]

Senator Mockler: Percy Mockler, senator from New Brunswick.

[*English*]

Senator Klyne: Good morning and welcome. Marty Klein, senator from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Senator Chantal Petitclerc, from Quebec.

[*English*]

Senator Duncan: Good morning and welcome. Senator Pat Duncan, from the Yukon.

The Chair: Today, the committee is meeting on Bill S-236, an act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island).

This bill was previously referred to the committee on June 7. At that time, the committee heard from witnesses and reported back to the Senate with an amendment to the bill, which was adopted. Senators will have received a copy of the bill, along with the fifth report of the committee which features the amendment regarding the new clause on coming into force that was adopted at that time. Both documents are also available publicly online.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 17 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, avec vidéoconférence, à 9 h 3 (HE), pour examiner le projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard).

Le sénateur Robert Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous. J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue aux membres du comité, à nos témoins et à tous ceux qui regardent la réunion sur le Web.

Je m'appelle Rob Black, sénateur de l'Ontario et président du comité. Je vais demander à mes collègues autour de la table de se présenter.

La sénatrice Simons : Sénatrice Paula Simons, de l'Alberta, territoire du Traité n° 6.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bonjour et bienvenue. Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, sénatrice du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Duncan : Bonjour et bienvenue. Sénatrice Pat Duncan, du Yukon.

Le président : Le comité se réunit aujourd'hui pour examiner le projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard).

Ce projet de loi a été renvoyé précédemment au comité le 7 juin. À ce moment, le comité a entendu des témoins et fait rapport au Sénat avec un amendement au projet de loi, qui a été adopté. Les sénateurs ont reçu une copie du projet de loi, de même que le cinquième rapport du comité qui contenait l'amendement concernant la nouvelle disposition sur l'entrée en vigueur qui avait été adoptée à ce moment. Ces deux documents sont disponibles en ligne.

More recently, on November 3, the Senate adopted a motion that Bill S-236, as amended, be not read a third time, but that it be referred back to the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry to hear from additional witnesses, including the Parliamentary Budget Officer, or PBO, concerning his office's fiscal . of the bill.

Today, we will be doing just that. I would like to welcome Yves Giroux, Parliamentary Budget Officer, who is accompanied by Diarra Sourang, Director, Economic Analysis.

Joining us online from Employment and Social Development Canada, we have Mona Nandy, Director General, Employment Insurance Policy Directorate, and George Rae, Director, Policy Analysis Initiative.

Also joining us online, from the P.E.I. Federation of Labour, is Carl Pursey, President.

We will hear opening remarks from the Parliamentary Budget Officer, Mr. Giroux, followed by Ms. Mona Nandy on behalf of Employment and Social Development Canada. Finally, we will hear from Mr. Carl Pursey on behalf of the P.E.I. Federation of Labour.

Each of you will have five minutes for your opening remarks. At four minutes, when you have one minute left, I will raise my hand. Hopefully, you'll catch that. When you see two hands up, it's about time to wrap it up. Thank you for that.

I would also ask that you speak slowly so that our translators and interpreters can make sure they get everything they need to hear from you. Thank you in advance for speaking clearly and slowly.

With that, the floor is yours, Mr. Giroux.

[*Translation*]

Yves Giroux, Parliamentary Budget Officer, Office of the Parliamentary Budget Officer: Honourable senators, thank you for the invitation to appear before you today. We are pleased to be here to discuss our analysis of Bill C-236, An Act to Amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island), which was published on September 7, 2022.

With me today, I have Diarra Sourang, Director, Economic Analysis.

Le 3 novembre dernier, le Sénat a adopté une motion demandant que le projet de loi S-236 modifié ne soit pas lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts pour qu'il entende d'autres témoins, dont le directeur parlementaire du budget, au sujet de son analyse financière du projet de loi.

C'est ce que nous allons faire aujourd'hui. J'aimerais souhaiter la bienvenue à Yves Giroux, directeur parlementaire du budget, qui est accompagnée de Diarra Sourang, directrice, Analyse économique.

Nous accueillons également en ligne Mona Nandy, directrice générale, Direction des politiques de l'assurance-emploi, et George Rae, directeur, Initiatives et analyse des politiques, tous deux d'Emploi et Développement social Canada.

Nous accueillons aussi en ligne Carl Pursey, président, de la P.E.I. Federation of Labour.

Nous allons entendre la déclaration liminaire de M. Giroux, directeur parlementaire du budget, puis celle de Mme Mona Nandy, d'Emploi et Développement social Canada, et ensuite de M. Carl Pursey, de la P.E.I. Federation of Labour.

Vous disposez chacun de cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Lorsqu'il vous restera une minute, je vais lever une main. J'espère que vous me verrez. Lorsque j'aurai les deux mains levées, c'est signe qu'il est temps pour vous de conclure. Je vous remercie de votre collaboration.

Je vous demanderais aussi de parler lentement pour que nos interprètes puissent bien comprendre ce que vous dites. Je vous remercie donc de parler clairement et lentement.

Sur ce, monsieur Giroux, je vous cède la parole.

[*Français*]

Yves Giroux, directeur parlementaire du budget, Bureau du directeur parlementaire du budget : Honorables sénateurs et sénatrices, nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous sommes heureux d'être ici pour discuter de notre analyse du projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard), qui a été publiée le 7 septembre 2022.

Je suis accompagné aujourd'hui de Diarra Sourang, directrice de l'analyse économique.

[English]

The Employment Insurance, or EI, program divides the province of Prince Edward Island into two economic regions: the census agglomeration of Charlottetown, and the region of P.E.I. excluding the area of Charlottetown.

Bill S-236 proposes the elimination of economic regions in P.E.I. for the EI program. If adopted, a single unemployment rate will be used to assess the claims of P.E.I. residents instead of the two distinct unemployment rates currently used for each of the economic regions.

The PBO estimates this measure will generate around \$76.6 million in savings for the federal government between 2021-22 and 2025-26, or over a five-year period.

The measure will affect both regular and fishing benefits for the residents of P.E.I.

Ms. Sourang and I will be pleased to respond to any questions you may have regarding our analysis of Bill S-236 or other PBO work.

Thank you.

Mona Nandy, Director General, Employment Insurance Policy Directorate, Employment and Social Development Canada: Good morning, everyone. It's a pleasure to be with you today. My name is Mona Nandy, and I am the Director General of the Employment Insurance Policy Directorate at the Department of Employment and Social Development Canada. Joining me is George Rae, Director in the Employment Insurance Policy Directorate. We are both here today to speak to you about Bill S-236, an act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations.

As has been discussed, this bill proposes amendments to the Employment Insurance Act that would amalgamate Prince Edward Island as a single economic region from the present two EI economic regions.

Since 2014, there have been two EI economic regions in the province of P.E.I., one that includes the capital of Charlottetown and the other that covers the rest of P.E.I.

The purpose of the current 62 EI economic regions is to enable the program to adjust automatically to changes in economic conditions that affect local labour markets. The regions ensure that people living in areas with similar labour market conditions

[Traduction]

Le programme d'assurance-emploi, ou AE, divise la province de l'Île-du-Prince-Édouard en deux régions économiques, soit l'agglomération de recensement de Charlottetown, ou AR, et la région de l'Île-du-Prince-Édouard à l'exclusion de l'agglomération de recensement de Charlottetown.

Le projet de loi S-236 propose l'élimination des régions économiques de l'Île-du-Prince-Édouard prévues par le programme d'assurance-emploi. S'il est adopté, un seul taux de chômage sera utilisé pour évaluer les demandes des résidents de cette province, au lieu des deux taux de chômage distincts actuellement employés pour chacune des régions économiques.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget estime que cette mesure entraînera des économies d'environ 76,6 millions de dollars pour le gouvernement fédéral entre 2021-2022 et 2025-2026, ou sur une période de cinq ans.

La mesure aura une incidence sur les prestations d'assurance-emploi régulières et pour pêcheurs des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mme Sourang et moi nous ferons un plaisir de répondre à vos questions sur notre analyse du projet de loi S-236 ou de tout autre aspect du travail du Bureau du directeur parlementaire du budget.

Je vous remercie.

Mona Nandy, directrice générale, Direction des politiques de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada : Bonjour à tous. Je suis ravie d'être avec vous aujourd'hui. Je m'appelle Mona Nandy, et je suis la directrice générale de la Direction des politiques de l'assurance-emploi, au ministère de l'Emploi et du Développement social Canada. Je suis accompagnée de George Rae, directeur à la Direction de la politique de l'assurance-emploi. Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler du projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi.

Comme il a été mentionné, le projet de loi propose des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi qui feraient en sorte que l'Île-du-Prince-Édouard soit fusionnée en une seule région économique à partir des deux régions économiques actuelles de l'assurance-emploi.

Depuis 2014, il y a deux régions économiques de l'assurance-emploi dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, l'une qui comprend la capitale de Charlottetown et l'autre qui couvre le reste de l'île.

L'objectif des 62 régions économiques de l'assurance-emploi actuelles est de permettre au programme de s'adapter automatiquement aux changements des conditions économiques qui affectent les marchés du travail locaux. Les régions veillent à

are treated similarly in terms of benefits eligibility, benefit rate and length of benefit entitlement.

The monthly EI unemployment rate specific to each EI economic region is used to determine how many insurable hours eligible workers need to qualify for EI regular benefits. The unemployment rate also affects the duration of their regular benefits and the calculation of their weekly benefit rate.

The Employment Insurance Regulations require that the Canada Employment Insurance Commission reviews the boundaries of EI economic regions at least once every five years. The purpose of these reviews is to determine whether it is appropriate to make changes to those boundaries. The last boundary review was completed in June 2021, and the next one is expected to commence in 2023.

Changes to the EI boundaries are usually implemented through regulatory amendments with the approval of the Governor-in-Council.

Prior to the 2014 division of P.E.I. into two EI economic regions, a Regulatory Impact Analysis Statement, or RIAS, was published in the *Canada Gazette*. The cost-benefit statement done at the time and included in the RIAS estimated that, on an annual basis, the division of P.E.I. into two EI regions would result in program costs of approximately \$1 million annually for the province, with an overall net number of 3,700 EI claimants with increased benefits.

Economic and demographic conditions have evolved significantly since 2014 in P.E.I. The percentage of claimants in the province who reside in the rural, non-capital EI region in P.E.I. has increased from the estimate of about 70% in the analysis done in 2014 for the RIAS to 78% in the 2019-20 fiscal year.

In addition, the gap in the unemployment rates between the two EI regions in P.E.I. has fluctuated widely since 2014, ranging between 0.1 percentage points at times to as high as 8.6 percentage points in other periods.

According to the latest estimates from the department, the financial impact of combining the two EI regions in P.E.I. into a single region would be a net loss to claimants in the province of approximately \$13 million annually in EI benefits. That would amount to a reduction of approximately \$15.3 million in rural P.E.I., with an additional \$2.7 million in benefits paid in

ce que les personnes vivant dans des régions où les conditions du marché du travail sont similaires soient traitées de façon similaire en termes d'admissibilité aux prestations, de taux de prestations et de durée d'admissibilité aux prestations.

Le taux de chômage mensuel propre à chaque région économique de l'assurance-emploi sert à déterminer le nombre d'heures assurables dont les travailleurs ont besoin pour être admissibles aux prestations régulières de l'assurance-emploi. Le taux de chômage a également une incidence sur la durée de leurs prestations régulières et sur le calcul du taux de prestations hebdomadaires.

Le Règlement sur l'assurance-emploi exige que la Commission de l'assurance-emploi du Canada examine les limites des régions économiques de l'assurance-emploi au moins une fois tous les cinq ans. Le but de ces examens est de déterminer s'il est approprié d'apporter des changements à ces limites. Le dernier examen des limites a été conclu en juin 2021 et le prochain devrait commencer en 2023.

Les modifications des limites des régions de l'assurance-emploi sont généralement mises en œuvre par le biais des modifications réglementaires avec l'approbation du gouverneur en conseil.

Avant la division de l'Île-du-Prince-Édouard en deux régions économiques de l'assurance-emploi en 2014, un Résumé de l'étude d'impact de la réglementation a été publié dans la *Gazette du Canada*. L'énoncé des coûts et des avantages réalisés à l'époque et inclus dans le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation estimait que, sur une base annuelle, la division de l'Île-du-Prince-Édouard en deux régions de l'assurance-emploi entraînerait des coûts du régime d'environ un million de dollars par an pour la province, avec un nombre net global de 3 700 prestataires de l'assurance-emploi bénéficiant de prestations accrues.

Les conditions économiques et démographiques ont évolué de façon significative depuis 2014 à l'Île-du-Prince-Édouard. Le pourcentage de prestataires de la province qui résident dans la région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard, hors capitale, a augmenté, passant de l'estimation d'environ 70 % dans l'analyse effectuée en 2014 pour le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation à 78 % pour l'exercice 2019-2020.

De même, l'écart entre les taux de chômage des deux régions de l'Île-du-Prince-Édouard a beaucoup fluctué depuis 2014, allant de 0,1 point de pourcentage à certains moments à 8,6 points de pourcentage à d'autres périodes.

Selon les dernières estimations du ministère, l'incidence financière du regroupement des deux régions de l'Île-du-Prince-Édouard en une seule région pour la province serait une perte nette pour les prestataires de l'Île-du-Prince-Édouard d'environ 13 millions de dollars par année en prestations de l'assurance-emploi, soit une réduction d'environ 15,3 millions de dollars

Charlottetown. This analysis assumes the amalgamation would lead to a two percentage point decrease in the unemployment rate in the rural, non-capital area of P.E.I. and a two percentage point increase in Charlottetown.

It is important to bear in mind that it is impossible to predict what the unemployment rates will be in the two regions in the coming years. Again, the difference in the monthly unemployment rates has been higher and lower than that in the past. Therefore, this two percentage point estimated change to the unemployment rates in P.E.I. in an amalgamation scenario represents a mid-range based on the average observed unemployment rates in 2021.

Currently, the Charlottetown region has an unemployment rate of 5%, while the P.E.I. rural region has an unemployment rate of 10%. That is a total difference of five percentage points. Since the creation of the two regions in 2014, the monthly unemployment rate has always been higher in the rural, non-capital region of P.E.I. than in Charlottetown.

Our analysis shows that there are over 20,000 EI regular benefits claimants annually in P.E.I. Given what we know and have observed about the differences between the labour market in Charlottetown as compared to the rest of P.E.I., amalgamating the two EI economic regions would result in significantly less EI benefits paid to claimants residing outside of Charlottetown, while minimal gain would be made for claimants residing in Charlottetown, again resulting in an estimated net loss of EI benefits paid in P.E.I.

Along with continuing to work with the EI Commissioner for Workers and the EI Commissioner for Employers on this important issue of the boundaries for EI regions, including in P.E.I., the EI program will continue to monitor and analyze labour market trends as they arise throughout the country. The next boundary review is expected to start in 2023. The analysis done on EI boundary reviews will be used to inform any future changes to EI economic regions across the country to ensure that the program remains responsive to the current and future needs of workers and employers.

Thank you.

dans la région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard et de 2,7 millions de dollars supplémentaires en prestations versées à Charlottetown. Cette analyse suppose que la fusion entraînerait une diminution de deux points de pourcentage du taux de chômage dans la région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard, hors capitale, et une augmentation de deux points de pourcentage à Charlottetown.

Il est important de garder à l'esprit qu'il est impossible de prédire quels seront les taux de chômage dans les deux régions dans les années à venir. Encore une fois, la différence dans les taux de chômage mensuels a été plus élevée et plus faible que cela dans le passé. Par conséquent, cette variation estimée de deux points de pourcentage des taux de chômage à l'Île-du-Prince-Édouard dans un scénario de fusion représente une fourchette moyenne basée sur les taux de chômage moyens observés en 2021.

Actuellement, la région de Charlottetown a un taux de chômage de 5 % tandis que la région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard a un taux de chômage de 10 %, soit une différence totale de cinq points de pourcentage. Depuis la création des deux régions en 2014, le taux de chômage mensuel a toujours été plus élevé dans la région rurale, hors capitale, de l'Île-du-Prince-Édouard qu'à Charlottetown.

Notre analyse montre qu'il y a plus de 20 000 demandeurs de prestations régulières de l'assurance-emploi par année à l'Île-du-Prince-Édouard. Compte tenu de ce que nous savons et de ce que nous avons observé au sujet des différences entre le marché du travail de Charlottetown et celui du reste de l'Île-du-Prince-Édouard, la fusion des deux régions économiques de l'assurance-emploi entraînerait une diminution considérable des prestations de l'assurance-emploi versées aux prestataires résidant à l'extérieur de Charlottetown, tandis qu'un gain minime serait réalisé par les prestataires résidant à Charlottetown, ce qui, encore une fois, se traduirait par une perte nette des prestations de l'assurance-emploi versées à l'Île-du-Prince-Édouard.

En plus de continuer à travailler avec le commissaire à l'assurance-emploi pour les travailleurs et la commissaire à l'assurance-emploi pour les employeurs sur l'importante question des limites des régions de l'assurance-emploi, y compris à l'Île-du-Prince-Édouard, le régime de l'assurance-emploi continuera à surveiller et à analyser les tendances du marché du travail à mesure qu'elles se présentent dans tout le pays. Le prochain examen des limites devrait commencer en 2023. L'analyse effectuée sur les limites de l'assurance-emploi servira à éclairer toute modification future des régions économiques de l'assurance-emploi au pays afin de s'assurer que le régime d'assurance-emploi continue de répondre aux besoins actuels et futurs des travailleurs et des employeurs.

Je vous remercie.

Carl Pursey, President, P.E.I. Federation of Labour: On behalf of the P.E.I. Federation of Labour, I would like to thank you for the opportunity to speak on Bill S-236 to restore P.E.I. to one EI zone.

The P.E.I. Federation of Labour represents 16 unions and over 15,000 workers and their families who come from all areas of P.E.I.

The Ottawa reports do not consider the unseen working poor on P.E.I. who are hurting from the end of the special Employment Insurance COVID rules. Since 2014, Prince Edward Island has been divided into two EI zones: the Employment Insurance Economic Region of Charlottetown and the Employment Insurance Economic Region of Prince Edward Island.

This division has created unseen working poor, as many workers in the Charlottetown zone cannot qualify for Employment Insurance due to the increased number of hours. Workers in the Charlottetown zone require 700 hours. By contrast, workers in the rural P.E.I. EI zone only have to work 560 hours and draw benefits for a shorter amount of time.

The zone issue needs to be fixed here in P.E.I. because small communities of 50 people are now divided in the centre of the road, with one side in one zone and the other side in another. This unfairness impacts seasonal workers. Individuals who have job insecurity, such as gig workers, migrant workers and independent contractors, also need to be considered as they are ineligible for Employment Insurance.

The working poor live in both EI zones in P.E.I.

The Charlottetown zone includes both the city and also rural areas. P.E.I. is one economic area and should have only one EI zone, as some workers in the Charlottetown zone drive to work through a rural area to get back into their zone.

It is true that restoring P.E.I. to one EI zone will result in slightly fewer benefits for those who live in the rural P.E.I. zone. However, it will increase the eligibility of the unseen working poor who live in the Charlottetown zone by reducing the number of qualifying hours to be eligible for Employment Insurance and draw benefits for a shorter amount of time. Qualifying for EI also allows individuals to receive specialized job retraining programs by SkillsPEI. This creates a problem where if two neighbours live across the road from each other, one needs

Carl Pursey, président, P.E.I. Federation of Labour : Au nom de la P.E.I. Federation of Labour, j'aimerais vous remercier de nous donner l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi S-236 qui vise à faire en sorte que l'Île-du-Prince-Édouard redevienne une seule région de l'assurance-emploi.

La P.E.I. Federation of Labour représente 16 syndicats et plus de 15 000 travailleurs et leurs familles qui viennent de toutes les régions de la province.

Les rapports d'Ottawa ne tiennent pas compte des travailleurs à faible revenu invisibles à l'Île-du-Prince-Édouard qui en arrachent depuis la fin des règles spéciales de l'assurance-emploi liées à la COVID. Depuis 2014, l'Île-du-Prince-Édouard est divisée en deux régions de l'assurance-emploi : la région économique de l'assurance-emploi de Charlottetown et la région économique de l'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette division a créé une classe de travailleurs à faible revenu invisibles, étant donné que de nombreux travailleurs dans la région de Charlottetown ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi en raison de l'augmentation du nombre d'heures d'emploi assurable. Les travailleurs dans la région de Charlottetown ont besoin de 700 heures, alors que ceux dans la région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont besoin que de 560 heures et reçoivent des prestations pendant moins longtemps.

Le problème des régions doit être réglé à l'Île-du-Prince-Édouard, car de petites communautés de 50 habitants sont actuellement divisées en deux par la route, et ceux qui habitent d'un côté se trouvent dans une région et ceux qui habitent de l'autre côté se trouvent dans l'autre région. Cette iniquité touche les travailleurs saisonniers. Il faut aussi prendre en considération les personnes dont les emplois sont précaires, comme les travailleurs à la demande, les travailleurs migrants et les entrepreneurs indépendants, car ils ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.

Les travailleurs à faible revenu vivent dans les deux régions de l'assurance-emploi à l'Île-du-Prince-Édouard.

La région de Charlottetown comprend à la fois la ville et des zones rurales. L'Île-du-Prince-Édouard est une seule région économique et ne devrait avoir qu'une seule région de l'assurance-emploi, car certains travailleurs dans la région de Charlottetown vont travailler dans une région rurale et retournent ensuite dans leur région.

Il est vrai que le rétablissement de l'Île-du-Prince-Édouard en une seule région de l'assurance-emploi aura pour effet de réduire légèrement les prestations de ceux qui vivent dans la région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, cela permettra d'accroître l'admissibilité des travailleurs à faible revenu invisibles qui vivent dans la région de Charlottetown en réduisant le nombre d'heures d'emploi assurable pour obtenir des prestations d'assurance-emploi et obtenir des prestations pendant une durée plus courte. De plus, en étant admissibles à

560 hours to qualify for a retraining program where the one on the other side of the road needs 700 hours of work to qualify for the same program.

The *Eighth Annual Report on Child and Family Poverty on Prince Edward Island* by MacKillop Centre for Social Justice and P.E.I. Coalition for a Poverty Eradication Strategy notes that the city of Charlottetown has the highest occurrence of child poverty and also poverty of individuals of a working age, totalling a combined 7,360 Islanders. This does not include those who live outside of the city.

The report notes that prior to the pandemic, only 40% of unemployed individuals are eligible for EI benefits. The authors recommend:

That the federal government end immediately the division of EI on PEI into 2 zones thereby ending the disparity that currently exists among EI recipients in this province. . . .

Comments in the Senate suggesting that P.E.I. members of Parliament have done nothing regarding the P.E.I. EI zones are disrespectful to the hard work of Wayne Easter, former MP for Malpeque, and Charlottetown MP Sean Casey have put into this file.

In the last Parliament, MP Casey chaired the Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities, which adopted a report recommending that Employment and Social Development Canada, “. . . reinstate a single Employment Insurance Economic Region for Prince Edward Island within 12 months.” It is now 16 months later, and nothing has been done.

We can also put in a three-year pilot project to bring this in. The federal government made an election promise in 2015 to restore P.E.I. to one zone. This has not taken place.

I have worked for eight years on this, and I haven't heard one complaint from a worker or employer who is against P.E.I. going to one zone. Everyone I have talked to is in favour of the one zone.

We ask that the committee be fair to all Islanders, and that senators vote yes to this bill and increase access to EI benefits to all Islanders so that working poor and their families are treated fairly and have the same opportunity to succeed.

l'assurance-emploi, les gens peuvent participer à des programmes de recyclage professionnel, offerts par Compétences ÎPÉ, pour des emplois spécialisés. Cela crée un problème lorsque deux voisins vivent de part et d'autre de la route, car dans un cas, l'un d'eux aura besoin de 560 heures pour être admissible à un programme de recyclage, et l'autre de 700 heures pour être admissible au même programme.

Selon le *Huitième rapport annuel sur la pauvreté des enfants et des familles à l'Île-du-Prince-Édouard* du Centre MacKillop pour la justice sociale et de la coalition de l'Île-du-Prince-Édouard pour une stratégie d'éradication de la pauvreté, c'est dans la ville de Charlottetown que les enfants et les personnes en âge de travailler sont les plus touchés par la pauvreté, un nombre qui totalise 7 360 habitants. Cela n'inclut pas les personnes visant à l'extérieur de la ville.

Toujours selon le rapport, avant la pandémie, seulement 40 % des personnes sans emploi étaient admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Les auteurs recommandent :

Que le gouvernement fédéral mette fin immédiatement à la division de l'Île-du-Prince-Édouard en deux régions de l'assurance-emploi, afin de mettre un terme à la disparité qui existe actuellement pour les prestataires de l'assurance-emploi dans la province [...]

Les commentaires au Sénat laissant entendre que les députés de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont rien fait dans ce dossier sont irrespectueux des efforts déployés sans relâche par Wayne Easter, ancien député de Malpeque, et Sean Casey, député de Charlottetown.

Lors de la dernière législature, le député Casey a présidé le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, qui a adopté le rapport recommandant qu'Employment and Social Development Canada « rétablisse une seule région économique de l'assurance-emploi pour l'Île-du-Prince-Édouard dans un délai de 12 mois ». Cela fait 16 mois, et rien n'a encore été fait.

Nous pouvons aussi mettre en place un projet-pilote de trois ans. Le gouvernement fédéral avait promis lors des élections de 2015 de ramener l'Île-du-Prince-Édouard à une seule région. Cette promesse n'a pas été tenue.

Je travaille depuis huit ans à ce dossier, et je n'ai jamais entendu un travailleur ou un employeur dire qu'il est contre l'idée d'une seule région pour l'Île-du-Prince-Édouard. Tous ceux à qui j'ai parlé sont pour avoir une seule région.

Nous demandons au comité d'être juste à l'égard de tous les habitants de l'île, et aux sénateurs de voter en faveur de ce projet de loi, afin d'accroître l'accès aux prestations de l'assurance-emploi pour tous les habitants de l'île et de faire en sorte que les

P.E.I. is one small area where workers use the whole island as their workplace, with neighbours working at the same place not entitled to the same benefit. The Senate has a role to play to give a voice to the vulnerable, as we are asking you to do now. There is a sense of urgency to quickly pass this bill, and the Senate should not add any more stress for the working poor in both rural and urban parts of the Charlottetown zone by defeating this bill.

Thank you for your time. I invite you to Prince Edward Island should you wish to better inform yourselves on this matter.

The Chair: Thank you very much, Mr. Pursey. We'll proceed with questions from senators. We'll have five minutes for questions and answers. I would ask that your questions be short and to the point, and answers equally so.

Senator Simons: Ms. Nandy, it seems to me that you were with us in June, but didn't have the chance to speak, which perhaps was an oversight. You'll remember that at that time I expressed my concern to Mr. Laliberté about the prospect of senators micromanaging EI zones. He said to me that even though there had been a review in 2021, nothing had come of it, and he was concerned that the review in 2023 would be similarly non-productive. I asked him if he had confidence that the 2023 review would change things in a timely fashion, and he said to me, ". . . I have no such confidence. That's the simple answer. . . ."

I am confused. What confidence do we have that if you do the review in 2023, it might actually regularize this without the Senate having to muddle in where, frankly, it doesn't belong?

Ms. Nandy: Thank you, Senator Simons. Let me explain the process for an EI boundary review. As I mentioned earlier, the EI regulations require that the boundaries for EI economic regions be reviewed at least once every five years to ensure they continue to reflect regional labour market characteristics.

The government provides its analysis to the Canada Employment Insurance Commission — so the EI Commissioner for Workers, Mr. Pierre Laliberté — as well as the EI Commissioner for Employers and the other members of the commission. Together, the commission is responsible for reviewing the EI boundaries to determine if changes are needed.

travailleurs à faible revenu et leurs familles soient traités équitablement et aient les mêmes chances de réussir que les autres.

L'Île-du-Prince-Édouard est une petite région où les travailleurs utilisent toute l'île comme lieu de travail et où des voisins travaillant au même endroit n'ont pas droit aux mêmes prestations. Le Sénat a un rôle à jouer pour donner une voix aux personnes vulnérables, et c'est ce que nous vous demandons de faire maintenant. Il est urgent d'adopter ce projet de loi, et le Sénat ne devrait pas accroître le stress des travailleurs à faible revenu dans les zones urbaines et rurales de la région de Charlottetown en le rejetant.

Je vous remercie de votre temps. Si vous souhaitez en savoir plus à ce sujet, je vous invite à venir à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Pursey. Nous allons maintenant permettre aux sénateurs de vous poser des questions. Nous aurons une série de questions de cinq minutes, et je demanderai aux sénateurs de poser leurs questions de façon succincte et directe, et aux témoins d'y répondre de la même façon.

La sénatrice Simons : Madame Nandy, il me semble que vous étiez des nôtres en juin, mais que vous n'avez pas eu l'occasion d'intervenir, ce qui était peut-être un oubli. Vous vous souviendrez qu'à ce moment-là, j'ai fait part de mes préoccupations à M. Laliberté sur la possibilité que les sénateurs se mettent à faire de la microgestion des régions de l'assurance-emploi. Il m'a répondu que même s'il y avait eu un examen en 2021, rien n'avait changé, et il craignait que l'examen de 2023 ne donne un résultat improductif semblable. Je lui ai demandé s'il était sûr que l'examen de 2023 changerait les choses en temps utile, et il m'a répondu comme suit : « Je n'en suis pas sûr du tout. Tout simplement. »

Me voilà perplexe. Dans quelle mesure pouvons-nous être sûrs que si vous procédez à un examen en 2023, cela permettra de régulariser la situation, sans que le Sénat ait à s'immiscer là où, bien franchement, il ne devrait pas?

Mme Nandy : Merci, sénatrice Simons. Permettez-moi de vous expliquer comment on procède dans le cas d'un examen des limites des régions de l'AE. Comme je l'ai indiqué plus tôt, la réglementation visant l'assurance-emploi prévoit un examen des limites des régions économiques de l'assurance-emploi, et ce, au moins tous les cinq ans. Nous pouvons ainsi vérifier que les régions continuent de refléter les caractéristiques des marchés du travail régionaux.

Le gouvernement fournit son analyse à la Commission de l'assurance-emploi du Canada, c'est-à-dire le commissaire de l'assurance-emploi représentant les travailleurs, M. Pierre Laliberté, ainsi que le commissaire de l'assurance-emploi représentant les employeurs et les autres membres de la commission. Les membres de la commission sont chargés

The commission may make recommendations to the minister responsible for Employment Insurance regarding the changes that could be made. Based on that, action could be taken.

The EI boundary review uses a variety of methods to examine and compare the labour markets within an EI regional boundary. That includes Statistics Canada data and other labour market information, which is analyzed and compared to the labour market conditions across the country. This rigorous analysis assesses whether or not current EI economic regions continue to reflect regional labour market characteristics.

Senator Simons: That didn't answer my question in the slightest. Mr. Laliberté expressed his great frustration that these reviews were happening and there was no result from them, which is one of the reasons I voted — perhaps against my better judgment — to support this bill. I'm left with this feeling of frustration that we're being told there is a problem and that the review process is there to fix it without any consideration of whether that is actually going to come to pass.

Ms. Sourang, you and Ms. Nandy had different figures about the economic implications of passing this bill. In your report, you say that the numbers are predicated on assumptions about unemployment rates. And you say — I'm sorry, I don't have the report in front of me — something to the effect of that you don't expect there to be action taken as a result of the report.

I'm wondering what you mean by that. I'll pull up the report. It was on my screen, and then it went away.

Mr. Giroux: I don't think we assume or not that decisions will be made in response to our report. Of course, it's up to parliamentarians to decide to proceed or not with the bill.

That being said, our numbers are not that different from those that Ms. Nandy indicated in her opening remarks. There is a small difference, but given that these are estimates going into the future, I think that's within the margin of error compared to our own numbers. I would say Employment and Social Development Canada's numbers that were provided in the opening remarks are broadly similar to ours in terms of estimates.

Senator Simons: Here is the exact line here: "The cost estimate produced is highly sensitive to the PBO's labour market outlook. . . ." which I take it means it's an estimate of what that will be.

The next sentence says: ". . . A behavioural response is not expected." What does that mean, then?

d'examiner les limites des régions de l'assurance-emploi afin de déterminer s'il faut y apporter des changements. La commission peut soumettre des recommandations au ministre responsable de l'assurance-emploi quant aux changements qui pourraient être apportés. Il se peut ensuite que des mesures soient prises.

L'examen des limites des régions de l'assurance-emploi utilise diverses méthodes pour examiner et comparer les marchés du travail à l'intérieur des limites d'une région de l'assurance-emploi. On utilise entre autres des données de Statistique Canada et d'autres renseignements sur les marchés du travail, qui sont analysés et comparés aux conditions des marchés du travail ailleurs au pays. Cette analyse rigoureuse permet d'évaluer si les régions économiques actuelles de l'assurance-emploi reflètent toujours les caractéristiques du marché du travail régional.

La sénatrice Simons : Ce n'est aucunement une réponse à ma question. M. Laliberté a exprimé sa grande frustration quant au fait que ces examens avaient lieu sans donner de résultats, et c'est l'une de ces raisons pour lesquelles j'ai voté pour le projet de loi, malgré mes doutes. Moi-même, je suis frustrée du fait qu'on nous dise qu'il y a un problème et que le processus d'examen est là pour régler le problème, sans garantie que les choses se passent ainsi.

Madame Sourang, vos chiffres sur l'impact économique du projet de loi étaient différents de ceux présentés par Mme Nandy. Dans votre rapport, vous indiquez que les chiffres sont tirés des taux de chômage escomptés. Vous dites essentiellement, et je m'excuse, car je n'ai pas le rapport devant moi, que vous ne vous attendez pas à ce que des mesures soient prises dans la foulée du rapport.

Je me demande ce que vous voulez dire. Je vais consulter le rapport. Je l'avais à l'écran, mais il a disparu.

M. Giroux : Je ne pense pas que nous puissions présumer ou non que des décisions seront prises à la suite de notre rapport. Il revient aux parlementaires de décider s'ils adoptent ou non un projet de loi.

Cela dit, nos chiffres ne sont pas si différents de ceux qu'a cités Mme Nandy dans sa déclaration. Il y a une légère différence par rapport à nos chiffres, mais compte tenu du fait que ce sont des projections estimatives, je crois que la marge d'erreur est acceptable. Je dirais que les chiffres fournis par Emploi et Développement social Canada à titre estimatif ressemblent beaucoup aux nôtres.

La sénatrice Simons : J'ai trouvé la phrase exacte : « L'estimation des coûts est très sensible aux perspectives du marché du travail... », ce que je crois comprendre est une estimation du coût futur.

La prochaine phrase se lit comme suit : « Aucun changement de comportement n'est attendu. » Que cela veut-il donc dire?

Mr. Giroux: A behavioural response not being expected means we don't expect people to move from one region to another to take advantage of the differential in benefits, or to stop moving as a result of P.E.I. being one region. We don't expect that people will base their housing decision or where they live in response to changes to the EI program.

Senator Simons: But if it were all one zone, they would have no reason to move. I don't understand.

Mr. Giroux: Exactly. What we mean by that is that it should not affect the behaviour of people one way or the other. It probably means that, right now, people are not moving to take advantage of the lower qualification requirements in one region versus the other.

Senator Klyne: I'm going to ask a similar line of questioning as my colleague Senator Simons. My first questions are for Ms. Nandy and Mr. Rae, and then I'll follow that up with a question for Mr. Pursey.

I think the sentiments we have were similar to the way it was presented by Mr. Pursey — and I will come back to that later — in terms of our decision factors and where we are trying to be in the end.

For Ms. Nandy and Mr. Rae, you had mentioned in your remarks — and we just alluded to this — the boundary reviews, the last one having been completed in June 2021 and the next one expected to commence in 2023. In a recent speech in the Senate, Senator Ringuette, who has paid close attention to this bill, noted that a major review of the Employment Insurance program is under way. For clarity's sake, my first question is — and it just requires a “yes” or “no” answer — is this major review more than the boundary reviews that you have referenced?

Ms. Nandy: Yes.

Senator Klyne: Okay.

During your last appearance before this committee, you did not make mention of a major review, which I believe is nearing completion if it is not completed, and a report will follow in the first quarter of 2023. As I understand it, it will reform the EI program as we know it today.

I find that a little odd that this was not brought to our attention given the subject matter of the bill we are studying. Could you tell us why you didn't mention this review in your testimony?

M. Giroux : Si nous ne nous attendons pas à un changement de comportement, c'est que nous ne nous attendons pas à ce que les gens déménagent d'une région à l'autre pour profiter de l'écart entre les prestations, ou encore ne déménagent pas du fait que l'Île-du-Prince-Édouard est devenue une seule région. Nous ne prévoyons pas que les gens prendront des décisions quant à l'emplacement de leur résidence à la suite de changements apportés au programme d'assurance-emploi.

La sénatrice Simons : Mais s'il n'y avait qu'une région, les gens n'auraient aucune raison de déménager. Je ne comprends pas.

M. Giroux : Justement. Ce que nous voulons dire, c'est qu'il n'y aura aucune incidence sur le comportement des gens d'une façon ou d'une autre. Cela veut probablement dire qu'actuellement, les gens ne déménagent pas pour profiter des critères d'admissibilité moins exigeants d'une région relativement à une autre.

Le sénateur Klyne : Je vais poursuivre dans la même veine que ma collègue, la sénatrice Simons. Mes premières questions sont destinées à Mme Nandy et à M. Rae, et ensuite j'aurai une question pour M. Pursey.

J'y reviendrai, mais je crois que notre réaction est semblable à celle exprimée par M. Pursey en ce qui concerne les facteurs retenus dans notre prise de décision et le résultat recherché en bout de ligne.

Madame Nandy, monsieur Rae, vous avez évoqué les examens des limites des régions dans vos déclarations auxquels on vient de faire référence. Le dernier a été effectué en juin 2021 et on s'attend à ce que le prochain commence en 2023. Dans un discours prononcé récemment au Sénat, la sénatrice Ringuette, qui a suivi de près le cheminement du projet de loi, a indiqué qu'un examen en profondeur du programme d'assurance-emploi est en cours. Afin que je puisse y voir plus clair, je vous pose une première question : va-t-on s'attaquer à d'autres aspects, outre la délimitation des régions à laquelle vous avez fait référence, dans le cadre de l'examen en profondeur? Il suffit d'y répondre par « oui » ou « non ».

Mme Nandy : Oui.

Le sénateur Klyne : D'accord.

Lors de votre dernière comparution devant le comité, vous n'avez fait aucune mention de l'examen en profondeur, lequel est presque terminé sinon déjà terminé, je crois, et dont le rapport sera publié pendant le premier trimestre de 2023. D'après ce que j'ai compris, cela mènera à des réformes du programme d'assurance-emploi que nous connaissons aujourd'hui.

C'est un peu bizarre que ce fait n'ait pas été mentionné, vu la nature du projet de loi à l'étude. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous n'avez pas mentionné cet examen dans votre témoignage?

Ms. Nandy: Thank you for the question. During our last appearance before the Senate on this particular bill — I'll have to go back to the particular remarks that were made — but my understanding is that we did speak about the government's commitment to modernize the EI program and that consultations were under way at that point. They had been phased. There were two sets of consultations. The first phase was run from August 2021 to February of this year, and the second phase started in April and was completed in July 2022. During both phases, we had national and regional round tables, including a focus on a number of themes, such as and including improvements to access to the EI program, improvements for access for seasonal workers that are part of the EI program as well as many other issues.

So you are correct to say that the government is in the process of reviewing all of the extensive input —

Senator Klyne: In the interest of time, I understand the process and the program. I'm just wondering why, from your perspective maybe at the time, you didn't think this would have a bearing or an impact on what we were studying. If we had known that, maybe we would have determined that we should put this off until that review comes in. It is a major review, I take it, and I understand that it will likely have some significant reforms in it and will change the EI program as it is today. Is that correct?

Ms. Nandy: It is the government's decision —

Senator Klyne: Okay, okay. That's fine.

Just to come back to the comment about our decision here, we were aiming at some sense of equality within the two economic regions — to merge them — thinking that would be a good thing to do. We were kind of thinking along the lines of Mr. Pursey.

The one thing that struck us when we asked about the cost of this, it was relayed to us that it would be around \$1 million, which is a rounding error in the grand scheme of things, pardon the phrase. So we thought it would be meritorious to combine the two, eliminate the inequality between the two regions and all would be happy.

Then we later found out — and this was brought to my attention through the work of the PBO — there were significant amounts of differences here. It is going to be like a \$76-million issue, not \$1 million. So I don't know why we were given the 2014 information from the regulatory impact analysis of that time. It was outdated and had nothing to do with it.

I quickly looked at what would happen with this merger to realize that, currently, P.E.I. is at somewhere around 9.2% unemployment while the Charlottetown economic zone was

Mme Nandy : Je vous remercie de la question. Lors de notre dernière comparution devant le Sénat sur le projet de loi, et il faudrait que je vérifie ce qui a été dit à ce moment-là, mais d'après ce que je comprends, nous avons parlé de la volonté du gouvernement de moderniser le programme d'assurance-emploi et des consultations en cours à ce moment-là. Il y a eu deux phases, c'est-à-dire deux séries de consultations. La première phase visait la période allant d'août 2021 jusqu'en février 2022, alors que la deuxième phase a commencé en avril et a pris fin en juillet 2022. Pendant les deux phases, nous avons organisé des tables rondes nationales et régionales et nous avons mis l'accent sur divers thèmes, tels que des améliorations à l'accès au programme d'assurance-emploi et un meilleur accès pour les travailleurs saisonniers qui participent au programme d'assurance-emploi, ainsi que bien d'autres thèmes.

Vous avez donc raison de dire que le gouvernement est en train d'examiner tous les renseignements...

Le sénateur Klyne : Je comprends déjà le processus et le programme. Nul besoin de me l'expliquer. Je me demande tout simplement pourquoi, à l'époque, vous ne pensiez pas que cela aurait une incidence sur notre étude. Si nous l'avions su à l'époque, il se peut que nous ayons décidé de reporter cette mesure jusqu'à ce que les résultats de l'examen soient connus. Il s'agit d'un examen en profondeur, d'après ce que je vois. Je comprends qu'il y aura probablement des réformes considérables à la suite qui modifieront le programme d'assurance-emploi par rapport à ce que nous avons actuellement. C'est bien cela?

Mme Nandy : Il revient au gouvernement de décider...

Le sénateur Klyne : D'accord, d'accord. C'est bon.

J'aimerais revenir à ce qui a été dit sur notre décision prise ici. Nous voulions donc créer une certaine égalité entre les deux régions économiques, c'est-à-dire les fusionner, en pensant bien faire. Nous avions les mêmes préoccupations que M. Pursey.

Lorsque nous avons demandé quels seraient les coûts d'une telle démarche, on nous a répondu que cela coûterait environ 1 million de dollars, ce qui semblait être une bagatelle, vu l'ampleur du programme, si vous me permettez de m'exprimer ainsi. Nous pensions donc qu'il serait utile de fusionner les deux régions, en éliminant ainsi l'iniquité, et que tout serait beau.

Nous avons ensuite appris, grâce au travail du DPB, que les écarts étaient considérablement supérieurs. Le changement allait coûter 76 millions de dollars, et non pas 1 million de dollars. Je ne comprends pas pourquoi on nous a cité des données du résumé de l'étude d'impact de la réglementation effectuée en 2014. Les données étaient périmées et ne reflétaient aucunement la réalité.

J'ai moi-même rapidement effectué des recherches sur le fusionnement et je me suis rendu compte qu'actuellement, l'Île-du-Prince-Édouard affiche un taux de chômage d'environ 9,2 %,

somewhere around 5%. If you combine the two, you are at 7.3%. This all works on EI. The next thing you know, it means — and this is all for Mr. Pursey, and he can reply to this as a question — that the impact is that now those in the P.E.I. economic region will have to collect more hours to be eligible only to collect fewer dollars because their status has now changed. It is now at 7.3% and not the 9.2%. Those in Charlottetown benefit from that because now they have to collect fewer hours than they would have had to when they were at 5%, and they will garner more than they were getting.

That is a huge inequality, and it measures out to be about \$76 million. That's not to mention that we were trying to get the P.E.I. economic region on an equal footing with the economic region of Charlottetown, and it went the other way for us because we didn't know about the significant impact that would happen by merging them into one unemployment rate.

The Chair: Senator Klyne, we've given you extra time —

Senator Klyne: I appreciate that.

The Chair: You carry on with this line of questioning, acknowledging that you are doing your round two.

Senator Klyne: I would like to hear Mr. Pursey's thoughts on that.

Mr. Pursey: Thank you, senator.

I think the figures being used are probably not accurate to come up with this new number. There are a lot of people here who, in order to live and survive, have changed their addresses without moving. They have driver's licences from the rural area and everything else. There are quite a number of those, and I wonder if that number was taken into consideration when the figures were made up.

This has been going on since the changes came in. It is just not fair in terms of what has taken place because this is what people do. They still live in the same place, but it looks like they moved. However, they haven't moved at all, they have just moved their address. There is quite a bit of this going on here.

These people are not doing it fraudulently; they are doing it to survive. They have to survive because most of them are minimum wage seasonal workers making next to nothing, and then when they get only a fraction of that on EI, they don't have the money to get by. So they say they are living at their parents'

alors que celui de la zone économique de Charlottetown se situe à environ 5 %. Si l'on fusionne les deux régions, on arrive à un taux de chômage de 7,3 %, ce qui aura une incidence sur l'assurance-emploi. Mes commentaires sont destinés à M. Pursey, car il pourra répondre à ma question par la suite. On se rend compte que l'incidence sur les gens qui vivent dans la région économique de l'Île-du-Prince-Édouard sera qu'ils devront faire plus d'heures afin d'être admissibles à moins de prestations, car leur statut aura changé. Le taux de chômage est maintenant de 7,3 %, et non de 9,2 %. Les habitants de Charlottetown en sont les gagnants, car ils devront désormais faire moins d'heures que lorsque le taux de chômage était fixé à 5 %, et leurs prestations seront supérieures à ce qu'ils recevaient autrefois.

Cela engendre une iniquité monumentale qui équivaut à environ 76 millions de dollars, et c'est sans tenir compte du fait que nous tentions de mettre la région économique de l'Île-du-Prince-Édouard sur un pied d'égalité avec celle de Charlottetown, alors que dans les faits, nous avons fait le contraire, car nous ignorions l'impact considérable du fusionnement des deux régions et d'un seul taux de chômage.

Le président : Sénateur Klyne, je vous ai donné du temps supplémentaire...

Le sénateur Klyne : J'en suis reconnaissant.

Le président : Vous pouvez continuer à poser des questions, si vous acceptez que cela corresponde à votre temps de parole du deuxième tour.

Le sénateur Klyne : J'aimerais savoir ce qu'en pense M. Pursey.

M. Pursey : Merci, sénateur.

Je crois que les chiffres retenus ici ne sont probablement pas suffisamment précis pour arriver au montant que vous recherchez. Il y a bon nombre de gens dans l'île qui, afin d'y vivre et d'y survivre, ont changé leur adresse sans déménager. Ils ont des permis de conduire et des pièces d'identité qui indiquent qu'ils vivent dans une région rurale. Ils sont nombreux, et je me demande si on en a tenu compte lorsqu'on a fait les calculs.

Les gens le font depuis que les changements ont été apportés. Ce n'est pas juste, mais c'est ce que les gens font. Ils vivent au même endroit, mais on a l'impression qu'ils ont déménagé. Toutefois, ils sont restés sur place, c'est juste qu'ils ont changé d'adresse. C'est un phénomène fréquent.

Ces gens ne le font pas de façon frauduleuse; ils le font pour survivre. Ils doivent le faire, car la plupart d'entre eux sont des travailleurs saisonniers qui gagnent le salaire minimum, c'est-à-dire presque rien, et ensuite lorsqu'ils ne reçoivent qu'une fraction du salaire minimum au titre de l'assurance-emploi, ils

place, their grandmother's place or their aunt's place, but they still live in the same area where they have lived all along.

We need something fair here in P.E.I. Looking forward to another review and putting it off to another review is not the answer either. They seem to never get completed or nothing ever gets done in a review. Nothing has changed. I have been fighting this down here and all over the island. I've heard from people who live in the rural zone who work next to someone who lives in the city zone saying that this isn't fair. Why is it the other person has to work longer to draw less money than them? They are both doing the same job and both working in the same place.

The Chair: Thank you very much. Senator Klyne, we will add you to the next round if you have further questions.

[*Translation*]

Senator Pettilerc: Ms. Sourang and Mr. Giroux, my question is for both of you.

My question is in connection with Mr. Pursey's comments. Thank you so much, Mr. Pursey, for your comments. What I was thinking was that we have someone like Mr. Pursey here, who is aware of what's going on, with things like address changes that are fictitious, and people who do whatever they can get away with.

How confident are you about the accuracy of the data collected, the different addresses, and so on? You collected all kinds of information to come up with that number. We might ask whether there's a difference between the data collected and the reality on the ground. I'm trying to get some idea of the level of accuracy you were talking about.

Mr. Giroux: That's a very good point, senator. We use the data made available to us by Employment and Social Development Canada, administrative and employment insurance data, and Statistics Canada data. So we rely on its accuracy. We make use of what we have.

Clearly, Mr. Pursey's experience, given that he associates with and represents workers, is probably much more accurate than what we have in our databases. It clearly reflects the accuracy of the data. If people can find different ways of maximizing the benefits to which they are entitled, then Mr. Pursey's experience and the anecdotes he reported are probably more accurate, because he's on the ground, he discusses things with people, and he gets information directly from them.

n'ont pas assez d'argent pour vivre. Ils disent donc qu'ils vivent chez leurs parents, chez leur grand-mère ou leur tante, mais ils continuent de vivre dans la même résidence.

Nous avons besoin de quelque chose d'équitable ici dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le fait d'attendre un autre examen et de remettre des changements à un autre examen ne constitue pas une réponse non plus. On ne semble jamais finir les choses, et les examens ne mènent jamais à rien. Rien n'a changé. Je milite partout dans l'île. Quelqu'un qui vit dans la zone rurale et dont le collègue vit dans la ville m'a dit que ce n'est pas juste. Pourquoi la personne doit-elle faire plus d'heures et recevoir moins de prestations? Les deux personnes font le même travail chez le même employeur.

Le président : Merci beaucoup, sénateur Klyne. Nous ajouterons votre nom à la liste des intervenants de la prochaine série de questions si vous voulez encore poser des questions.

[*Français*]

La sénatrice Pettilerc : Ma question s'adresse à vous, madame Sourang et monsieur Giroux.

Ma question fait suite aux commentaires de M. Pursey. Merci énormément, monsieur Pursey, pour vos commentaires. Ce qui m'est venu à l'idée, c'est qu'on a quelqu'un comme M. Pursey, qui est sur place et qui est au courant de ce qui se passe; on a ces exemples de changements d'adresse qui n'en sont pas et les gens font ce qu'ils peuvent.

Quelle confiance avez-vous en l'exactitude de la collecte de données, des différences dans les adresses, et cetera? Vous avez collecté beaucoup d'informations pour arriver à ce chiffre. On peut se demander s'il y a une différence entre la collecte des données et la réalité sur le terrain. J'essaie de me faire une idée sur la précision de ce dont vous nous avez parlé.

M. Giroux : C'est un très bon point, madame la sénatrice. On a utilisé les données qui sont mises à notre disposition par Emploi et Développement social Canada, des données administratives de l'assurance-emploi et des données de Statistique Canada. Donc, on se fie à l'exactitude de ces données. On se base sur ce que l'on a.

Évidemment, l'expérience de M. Pursey, étant donné qu'il côtoie et qu'il représente des travailleurs, est probablement beaucoup plus exacte que les données que nous avons dans nos bases de données. Cela reflète évidemment l'exactitude des données. Si les gens s'arrangent de différentes façons pour maximiser les prestations auxquelles ils ont droit, l'expérience et les anecdotes que M. Pursey a rapportées sont probablement plus exactes, puisqu'il est sur le terrain, qu'il discute avec des gens et qu'il reçoit de l'information directement de ceux-ci.

Those then are the limitations on our data. We don't have the ability to go to Prince Edward Island and question people who receive employment insurance to determine whether they are really in one region or another. It's an estimate based on the data we have been supplied with.

Senator Petitclerc: Thank you. Is it difficult to quantify the significance of these differences in the field compared to the data gathered from official sources? Could you do an estimate of that?

Mr. Giroux: No. It's difficult to determine the exact figures. On the other hand, if Mr. Pursey, who represents workers, sees that the proposed amendment is a useful change, because it's him, his colleagues and the people he represents who will be affected by it, then I would tend to place a high level of trust in his affirmations and comments.

Senator Petitclerc: Thank you.

[English]

The Chair: I have a question for my benefit and the benefit of the viewers. Who recommended that P.E.I. be split into two zones in the first place, and why? I will maybe direct that question to Employment and Social Development Canada.

Ms. Nandy: Thank you. The changes were made in 2014 as per some regulatory changes. When the changes were made to the regions in P.E.I., the difference in the unemployment rate between the new Charlottetown economic region was 8% and the new P.E.I. economic region was 11.7%, a difference of almost 4 percentage points between those two new regions. As a result, a similarly placed EI claimant in the new P.E.I. zone was entitled to more EI than a claimant in the new Charlottetown region. For those reasons, a decision was made to make a change to the EI economic regions in P.E.I.

The Chair: Thank you. We've heard various numbers being bandied around, but do we know how many areas would be classified as "rural" in the Charlottetown area if things were changed? Do we know how many seasonal workers are in each EI zone when are you dealing with the models that you've each put forward? I will direct it at both of you. We will start with the PBO.

Diarra Sourang, Director, Economic Analysis, Office of the Parliamentary Budget Officer: Can you repeat the question?

Donc, ce sont les limites de nos données. Nous n'avons pas la capacité d'aller à l'Île-du-Prince-Édouard et d'interroger les gens qui bénéficient de l'assurance-emploi pour voir s'ils sont réellement dans une région ou dans une autre. C'est une estimation qui se base sur les données qui nous ont été fournies.

La sénatrice Petitclerc : Merci. Est-ce difficile de quantifier le poids de ces différences sur le terrain par rapport à la collecte de données qui proviennent de sources officielles? Avez-vous une estimation de cela?

M. Giroux : Non; il est difficile de déterminer le chiffre exact. Par contre, si M. Pursey, qui représente les travailleurs, voit que la modification proposée est une bonne modification, puisque c'est lui, ses collègues et les gens qu'il représente qui seraient affectés, je serais tenté d'accorder un très grand poids à ses affirmations et à ses propos.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

[Traduction]

Le président : J'aimerais poser une question afin de permettre à moi-même et à nos spectateurs de mieux comprendre. Qui a recommandé que l'Île-du-Prince-Édouard soit divisée en deux zones, et pourquoi? Ma question est peut-être destinée aux représentants d'Emploi et Développement social Canada.

Mme Nandy : Merci. Les changements ont été apportés en 2014 conformément à des modifications faites à la réglementation. Lorsque les changements ont été apportés aux régions dans l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage de la nouvelle région économique de Charlottetown était de 8 % et celui de la nouvelle région économique de l'Île-du-Prince-Édouard était de 11,7 %, soit un écart de presque 4 points de pourcentage entre les deux nouvelles régions. Par conséquent, un demandeur de prestations d'assurance-emploi dans la nouvelle zone de l'Île-du-Prince-Édouard avait droit à plus de prestations d'assurance-emploi qu'un demandeur vivant dans la nouvelle région de Charlottetown. C'est donc pour cela qu'on a décidé de modifier les régions économiques de l'Île-du-Prince-Édouard aux fins de l'assurance-emploi.

Le président : Merci. Nous avons entendu divers chiffres, mais savons-nous combien de zones seraient classées dans la catégorie « rurale » dans la région actuelle de Charlottetown si le changement était apporté? Savons-nous combien de travailleurs saisonniers se trouvent dans chaque zone d'assurance-emploi si on se fie aux modèles que chacun d'entre vous a proposés? Je demanderai aux deux groupes de témoins de répondre à la question. Commençons par le DPB.

Diarra Sourang, directrice, Analyse économique, Bureau du directeur parlementaire du budget : Pouvez-vous répéter la question?

The Chair: Do we use current numbers in the models being developed by you folks? How many areas would be classified as “rural” in the Charlottetown zone, and how many seasonal workers are there in each EI zone? Are those actually included in your models?

Ms. Sourang: Thank you.

On the first question regarding the reclassification of zones, we do not have that in our model because the analysis was just about amalgamating the two regions, so we don't have that level of detail.

Regarding the number of seasonal workers, it became obvious to us that what Statistics Canada considers to be a “seasonal worker,” which is based on the industry they work in, is different than what the EI program considers to be a “seasonal worker.” There is no reference to seasonal work based on the industry. Rather, it is based on the frequency of claims of regular benefits. If you claim two or more regular benefits when you live in a region, then, along with some other characteristics, you are considered a seasonal worker under the EI program.

The Chair: What about our colleagues from Employment and Social Development Canada? Do you have any further comments?

Mr. Rae: I will jump in. Thank you for the question, senator.

Which areas of a particular EI region that are considered to be urban or rural is really a determination made by Statistics Canada. In the case of Prince Edward Island, the 2011 census agglomeration of Charlottetown was determined by Statistics Canada to be that agglomeration. It would have within it the properties that suggest commuting patterns to the urban core. I understand that Statistics Canada is providing written responses on precisely how they add those census subdivisions to the census agglomeration, so they will be able to more fully respond to your question in that respect.

With respect to your question around seasonal workers, my colleague from Office of the Parliamentary Budget Officer is absolutely correct: We define seasonal claimants differently than the Labour Force Survey does. We look at the pattern at which claimants establish claims and see if they are establishing those claims at the same time of year. The numbers roughly correspond to one another in terms of seasonal claimants and seasonal workers identified by the Labour Force Survey, but there is a slight difference.

Le président : Est-ce que vous utilisez des données à jour dans vos modèles? Combien de zones seraient classées dans la catégorie « rurale » dans la région actuelle de Charlottetown, et combien de travailleurs saisonniers y a-t-il dans chaque région d'assurance-emploi? Ces gens-là sont-ils compris dans vos modèles?

Mme Sourang : Merci.

En ce qui concerne la première question concernant la reclassification des zones, nous n'avons pas prévu ce facteur dans notre modèle, car l'analyse portait uniquement sur le fusionnement des deux régions. Nous n'avons pas de données aussi détaillées.

En ce qui concerne le nombre de travailleurs saisonniers, nous nous sommes rendu compte que la définition utilisée par Statistique Canada pour désigner un « travailleur saisonnier », qui repose sur le secteur de travail, est différente de celle utilisée par le programme d'assurance-emploi pour désigner un « travailleur saisonnier ». On ne fait aucune référence au travail saisonnier du secteur. Il s'agit plutôt de la fréquence des demandes de prestations régulières. Si la personne demande plus de prestations régulières et vit dans une certaine région, alors elle est considérée comme étant un travailleur saisonnier au titre du programme d'assurance-emploi si d'autres critères sont satisfaits.

Le président : Les représentants d'Emploi et Développement social Canada ont-ils des commentaires?

M. Rae : Je vais répondre. Merci pour la question, sénateur.

C'est en fait Statistique Canada qui détermine quelles zones de l'intérieur d'une région de l'assurance-emploi sont considérées comme étant urbaines ou rurales. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est donc Statistique Canada qui a défini l'agglomération de recensement de Charlottetown en s'appuyant sur des paramètres comme la prévalence des trajets quotidiens vers le noyau urbain. Je crois d'ailleurs que Statistique Canada a fourni par écrit des explications quant à la méthodologie utilisée pour adjoindre ces subdivisions de recensement à l'agglomération elle-même. Ces gens-là pourront donc vous fournir tous les détails voulus en réponse à votre question à ce sujet.

Pour ce qui est des travailleurs saisonniers, ma collègue du Bureau du directeur parlementaire du budget a tout à fait raison. Notre définition d'un prestataire saisonnier est différente de celle que l'on retrouve dans l'Enquête sur la population active. Nous considérons la fréquence des demandes de prestations établies par un travailleur en déterminant si cela se fait toujours au même moment de l'année. En gros, il n'y a qu'une légère différence entre le nombre de prestataires saisonniers et celui des travailleurs saisonniers déterminé au moyen de l'Enquête sur la population active.

The Chair: Thank you very much.

Senator Duncan: I would like to thank the witnesses who have come before us today. I took on the sponsorship of this bill from Senator Griffin.

I was alarmed at the unfairness of the situation that has been outlined. I appreciate Mr. Giroux's comments regarding the presentation from the workers themselves and from the people on the ground in P.E.I.

In 2014, these zone changes were made, and Senator Klyne has asked the question about how and why that came about. I am well aware of the differences between the zone 1 and zone 2. In the Yukon, for example, that doesn't make a difference. We are a big territory. P.E.I. is incredibly small, and we've heard situations of people changing addresses.

Is there anywhere else in the country where this unfair situation with a division of a zone 1 and zone 2 in a very small area occurs? Perhaps I could have Ms. Nandy answer that question: Is there anywhere else where we have such an exacerbation of the situation of collecting EI benefits with a division of a zone 1 and zone 2?

Ms. Nandy: Thank you for that question.

EI boundary regions, as we have described, are based on Statistics Canada geographic units and labour market conditions. In 2014, regarding the analysis that was done with the data available at that time, the territories were also split into capital and non-capital regions. That was made effective October 12, 2014, recognizing that if Charlottetown was left within a single EI P.E.I. region, it would have been the only provincial or territorial capital without EI economic region status. Given that, at that time, Charlottetown had a significantly lower unemployment rate than the rest of the province, Prince Edward Island was also divided into a capital and non-capital region on October 12, 2014.

Senator Duncan: Thank you, Ms. Nandy. I appreciate your reference to Charlottetown as a capital, but there is a big difference between Whitehorse as a capital in the Yukon and trying to obtain employment hundreds of kilometres away in Dawson City, the former capital. Charlottetown is small. Prince Edward Island, as we are all aware, is a very small province. My specific question was this: Is there anywhere else where such a situation is so exacerbated? What I heard you say is "No, there isn't anywhere else in the country with the same situation."

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Duncan : Je tiens à remercier les témoins qui comparaissent devant nous aujourd'hui. Je parraine ce projet de loi après avoir pris le relais de la sénatrice Griffin.

Les arguments présentés quant à l'iniquité de cette mesure n'ont pas manqué de m'alarmer. Je prends bonne note des commentaires de M. Giroux concernant la situation telle que vécue par les travailleurs eux-mêmes et par les gens sur le terrain à l'Île-du-Prince-Édouard.

En 2014, on a apporté des changements à ces zones, et le sénateur Klyne voulait savoir comment on en est arrivé là et pour quelles raisons. Je connais très bien la distinction entre la zone 1 et la zone 2. Au Yukon, à titre d'exemple, cela ne fait pas de différence. Notre territoire est vaste. L'Île-du-Prince-Édouard est par contre incroyablement petite, et nous avons entendu parler de cas où des gens ont changé d'adresse.

Y a-t-il un autre endroit au pays où l'on crée une telle iniquité en divisant en deux zones une région de taille très réduite? Peut-être pourrais-je poser la question à Mme Nandy. Y a-t-il une autre région au Canada où la création d'une zone 1 et d'une zone 2 exacerbe à ce point les disparités quant à l'accès à des prestations d'assurance-emploi?

Mme Nandy : Merci pour cette question.

Comme nous l'avons indiqué, les limites régionales de l'assurance-emploi sont établies en fonction des unités géographiques définies par Statistique Canada et des conditions du marché du travail. En 2014, l'analyse effectuée à partir des données alors disponibles a mené à la division des territoires en deux régions, l'une pour la capitale et l'autre hors capitale. Ces limites régionales sont entrées en vigueur le 12 octobre 2014 en reconnaissance du fait que Charlottetown aurait été la seule capitale provinciale ou territoriale au pays à ne pas avoir le statut de région économique aux fins de l'assurance-emploi si l'on avait conservé une seule région pour l'ensemble de l'île. Comme le taux de chômage à Charlottetown était à l'époque considérablement plus bas qu'ailleurs dans la province, il a été convenu de diviser également l'Île-du-Prince-Édouard en deux régions, une pour la capitale et une pour le reste de la province à compter du 12 octobre 2014.

La sénatrice Duncan : Merci, madame Nandy. Je comprends bien que Charlottetown est la capitale, mais la situation n'est pas du tout la même avec Whitehorse, la capitale du Yukon, et les efforts qu'une personne doit déployer pour trouver de l'emploi à Dawson, l'ancienne capitale, à des centaines de kilomètres de là. Charlottetown est une petite ville. Comme nous le savons tous, l'Île-du-Prince-Édouard est une très petite province. Je voulais savoir s'il y avait d'autres endroits au pays où l'écart pouvait être aussi marqué. Si j'ai bien compris, vous nous dites que ce n'est pas le cas.

The Chair: Do you wish to respond, Ms. Nandy?

Ms. Nandy: I was just going to add something, and perhaps my colleague George Rae will have more to add. Perhaps I could share some of the results of the most recent boundary review results for P.E.I.

When we analyze the homogeneity of unemployment rates and labour market conditions in all EI regions, the results of that analysis showed that an amalgamation of the two regions in P.E.I. would result in a significant reduction in unemployment rate and a reduction in the labour market condition homogeneity compared to current boundaries.

Senator Duncan: The issue of being able to collect Employment Insurance and having a fair system for Canadian workers is what is really at issue here. I appreciate your analysis and your comment. However, I stand by the response that there is nowhere else in the country where we're having this difficulty with the changing of the zones.

The unemployment rate was equalized during the pandemic. Everyone was able to receive benefits. That has ended. Is it possible that Employment and Social Development Canada could set a rate outside of the recommendation of the commissioner and ensuing legislative amendment? Outside of this bill and the legislation, is there an ability for Employment and Social Development Canada to set a rate that would provide Islanders with a reasonable benefit, as was done during the pandemic?

The Chair: We will let you answer that question, and then Senator Klyne has a follow-up.

Ms. Nandy: Employment and Social Development Canada does not have the authority to set rates. The regional rates of unemployment that are used by the EI program are produced by Statistics Canada using data from their monthly Labour Force Survey. The monthly regional unemployment rates for EI purposes, except for the territories, are seasonally adjusted, three-month moving averages, and the monthly unemployment rates for EI purposes in the territories are subject to the greater of the seasonally adjusted, 3-month moving average or a 12-month moving average.

Again, the unemployment rates are not set by Employment and Social Development Canada. The rates that are used by the program are produced by Statistics Canada using data from their monthly Labour Force Survey.

Senator Duncan: Except they were able to set a reasonable rate during the pandemic.

Le président : Voulez-vous réagir, madame Nandy?

Mme Nandy : Je voulais juste apporter une précision, et peut-être que mon collègue, M. Rae, voudra aussi ajouter quelque chose. Je pourrais par exemple vous communiquer certains résultats du plus récent examen des limites régionales pour l'Île-du-Prince-Édouard.

L'analyse de l'homogénéité des taux de chômage et des conditions du marché du travail dans l'ensemble des régions de l'assurance-emploi a révélé qu'une fusion des deux régions de l'Île-du-Prince-Édouard entraînerait une diminution importante du taux de chômage et une perte d'homogénéité quant aux conditions du marché du travail par rapport à la situation avec les limites actuelles.

La sénatrice Duncan : Il s'agit d'abord et avant tout de veiller à ce que les travailleurs canadiens puissent bénéficier d'un accès équitable à l'assurance-emploi. Je vous remercie pour votre analyse et vos commentaires. Je retiens toutefois le fait que c'est le seul endroit au pays où la modification des zones peut causer autant de difficultés.

Il y a eu égalisation du taux de chômage pendant la pandémie. Tout le monde pouvait ainsi toucher des prestations. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Est-il possible pour Emploi et Développement social Canada, sans tenir compte de la recommandation du commissaire, et en dehors des cadres de ce projet de loi et de la loi elle-même, d'établir un taux qui permettrait aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard de toucher des prestations d'un montant raisonnable, comme c'était le cas pendant la pandémie?

Le président : Nous allons vous permettre de répondre, après quoi le sénateur Klyne aura une question de suivi.

Mme Nandy : Emploi et Développement social Canada n'est pas autorisé à établir les taux. Les taux de chômage régionaux utilisés aux fins du régime d'assurance-emploi sont déterminés par Statistique Canada à partir des données mensuelles de son Enquête sur la population active. Dans les provinces, ces taux de chômage régionaux mensuels aux fins de l'assurance-emploi sont désaisonnalisés et fondés sur une moyenne mobile de trois mois. Pour les territoires, on utilise le taux le plus élevé entre celui établi selon la moyenne mobile désaisonnalisée de 3 mois et celui établi selon la moyenne mobile désaisonnalisée de 12 mois.

Je répète que ce n'est pas Emploi et Développement social Canada qui établit les taux de chômage. Les taux utilisés aux fins du régime sont déterminés par Statistique Canada à partir des données mensuelles de son Enquête sur la population active.

La sénatrice Duncan : Exception faite de la pandémie, alors qu'il a été possible d'établir un taux raisonnable.

The Chair: Senator Klyne, you may go ahead if you can just follow this. We do have a couple more in this round.

Senator Klyne: I will be very quick.

To follow up on Senator Duncan's line of questioning, this question would be for Employment and Social Development Canada. In the Yukon, there are two economic regions. One is the capital, which has an unemployment rate of 3.4%, and then the other is the Yukon region, which is 7.3%. There are totally distinct unemployment rates going on there. If you were to merge the two, you would end up with the same situation that happened with P.E.I. It would be unjust to those who are in the 7.3% region because it would better them.

In other situations, every province has different economic regions. I will talk about my home province, Saskatchewan. There are four economic regions: Regina, the capital; Saskatoon, the larger corporate centre; northern Saskatchewan; and southern Saskatchewan. There are very stark differences in those unemployment rates. In Saskatoon, the unemployment rate today is 4%. In Regina, it's 5%. In southern Saskatchewan, which has a little bit more concentration, running along Highway 1, mostly, it is 6.9%. Northern Saskatchewan is 14.9%.

Those are the kinds of answers that I think Senator Duncan was looking for. Namely, are there other provinces or jurisdictions with different economic regions? They are all over the country. Is that correct?

Ms. Nandy: Yes, it is correct. There are 62 EI economic regions. Each province and territory has a number of EI economic regions within its boundaries.

Senator Klyne: And if somehow we were to do something here in P.E.I., that would probably set a precedent that nobody would like to deal with anywhere else in the country, I imagine. You don't have to answer that. It is kind of a political question.

Senator Mockler: Thank you to the witnesses for your comments.

I want to say at the outset where I stand vis-à-vis EI. With the 62 regions across Canada, it is very important for all of those regions to see what this review will do and bring to the table in order to help the working poor and most vulnerable, and in order to help what Senator Duncan has highlighted many times in relation to what has happened, and is happening today, during

Le président : Sénateur Klyne, vous pouvez maintenant enchaîner. Il y a encore quelques collègues qui vous suivront pour compléter ce tour.

Le sénateur Klyne : Je serai très bref.

Pour poursuivre dans le sens des questions de la sénatrice Duncan, je vais m'adresser aux représentants d'Emploi et Développement social Canada. Il y a deux régions économiques au Yukon. Il y a d'abord celle de la capitale où le taux de chômage se situe à 3,4 %, puis la région du Yukon à proprement parler où le taux est de 7,3 %. Il y a donc une grande disparité entre les taux de chômage au sein du territoire. Si l'on devait fusionner ces deux régions, on créerait la même situation qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Une telle fusion serait injuste pour les résidents de la région où le taux de chômage est de 7,3 %, car ils se retrouveraient avec un taux moindre et toutes les conséquences qui s'ensuivent.

Dans chaque province, il y a des régions économiques dont la situation est différente. Je peux vous parler de ma propre province, la Saskatchewan. On y trouve quatre régions économiques : Regina, la capitale; Saskatoon, le grand centre d'affaires; le Nord de la Saskatchewan; et le Sud de la Saskatchewan. Il y a des écarts très marqués entre les taux de chômage dans ces différentes régions. À Saskatoon, le taux de chômage s'établit aujourd'hui à 4 %. À Régina, il est de 5 %. Dans la région du Sud de la Saskatchewan, où il y a une plus grande concentration de la population principalement le long de la route 1, il est de 6,9 %. La région du Nord de la Saskatchewan enregistre quant à elle un taux de 14,9 %.

Je crois que c'est le genre de réponse que la sénatrice Duncan souhaitait obtenir. Elle voulait en fait savoir s'il y a d'autres provinces ou des territoires où l'on note des écarts semblables entre les régions économiques. Je pense qu'on peut dire que c'est le cas partout au pays. Est-ce que je me trompe?

Mme Nandy : Non, vous avez raison. Il y a 62 régions économiques aux fins de l'assurance-emploi. On en retrouve un certain nombre dans chaque province et chaque territoire.

Le sénateur Klyne : Et si on devait procéder à un changement dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, on établirait sans doute un précédent que personne ne voudrait voir se répéter ailleurs au pays, j'imagine. Vous n'avez pas à répondre. C'est davantage un commentaire politique.

Le sénateur Mockler : Je veux remercier nos témoins pour leurs réponses et leurs observations.

Je veux d'abord vous exposer ma position concernant l'assurance-emploi. Il est primordial que les résidents des 62 régions délimitées au Canada prennent bien conscience des efforts qui sont déployés et des mesures qui sont prises ici pour aider les petits salariés et les plus vulnérables, et pour faire en sorte, comme la sénatrice Duncan l'a souligné à maintes reprises

the pandemic and post-pandemic so we can secure and help put food on the table for the most vulnerable.

When it comes to Prince Edward Island, I notice that you, Mr. Pursey, said that you have consulted. Have you consulted regions other than Prince Edward Island?

[*Translation*]

Have you consulted New Brunswick, meaning the New Brunswick Federation of Labour? Have you consulted Nova Scotia and the Quebec region, in eastern Quebec?

[*English*]

Mr. Pursey: Yes, I have consulted with those other regions, and yes, there are problems in those areas too — the Acadian Peninsula and northern New Brunswick. We met on this problem there with seasonal workers, the black hole and everything else as they call it up there.

Yes, it is an issue in that part of the province. The Gaspé Peninsula, the Magdalen Islands, parts of northern Quebec and parts of all of the northern provinces have problems.

But with P.E.I., we're different. We're under 200 kilometres tip to tip, with Charlottetown in the centre. Everybody is competing for the same jobs. They are driving back and forth. The island is only two miles wide at one place. When these zones were put in, it was put in for solely political reasons and nothing else.

There are four ridings in P.E.I. — four seats. One seat is a safe seat. That was Gail Shea's. The whole region, her whole seat, is in the rural area, and all of the other three seats have parts of them in the Charlottetown area. They go around them, past them and further away.

It was solely for political reasons, we believe, and all Islanders think that. I have had meetings on this all over the province ever since it was brought in. It was seen as an awful slap in the face to Islanders. It was called the "Gail Shea protection thing" to keep her seat for the Conservatives. It was brought in overnight. There was no consultation.

We want things put in for the small workplace. We would like to have it where everybody is treated fairly and equally when we are all working at the same workplaces, side by side, travelling to work and coming from all areas. Thank you.

dans le contexte des circonstances qui ont marqué et suivi la pandémie, que ces gens-là n'aient pas à s'inquiéter pour leur subsistance.

Pour revenir à la situation à l'Île-du-Prince-Édouard, je note que vous avez parlé, monsieur Pursey, des consultations que vous avez menées. Avez-vous tenu de telles consultations dans d'autres régions que l'Île-du-Prince-Édouard?

[*Français*]

Avez-vous consulté le Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick? Avez-vous consulté la Nouvelle-Écosse et la région de Québec, dans l'Est-du-Québec?

[*Traduction*]

M. Pursey : J'ai effectivement mené des consultations dans ces autres régions et je peux vous dire qu'on y éprouve également certaines difficultés. Je pense notamment à la Péninsule acadienne dans le Nord du Nouveau-Brunswick où nous avons pu parler de la situation des travailleurs saisonniers et de la problématique du trou noir, une menace qui plane sur cette partie de la province.

Il en va de même de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de certaines régions du Nord du Québec et de la partie septentrionale de toutes les provinces.

Le cas de l'Île-du-Prince-Édouard est toutefois différent. Il faut compter moins de 200 km pour aller d'un bout à l'autre de l'île, avec Charlottetown au centre. Tout le monde se livre concurrence pour les mêmes emplois. Les gens font la navette. Il y a un endroit où l'île n'a que deux milles de large. Lorsque ces zones ont été établies, c'était uniquement pour des motifs politiques et rien d'autre.

Il y a quatre circonscriptions à l'Île-du-Prince-Édouard, dont l'une est considérée comme étant un siège sûr. C'était celle de Gail Shea. C'est la seule circonscription entièrement en milieu rural; les trois autres incluent des portions de l'agglomération de Charlottetown. Elles entourent cette ville, la traversent et s'étendent encore plus loin.

Nous estimons que cela s'est fait uniquement pour des raisons politiques, et tous les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard partagent cet avis. J'ai pu depuis rencontrer des gens partout dans la province qui m'ont dit qu'ils considéraient cela comme un affront épouvantable. Tout le monde dit que c'est une mesure prise pour protéger Gail Shea en lui permettant de conserver son siège pour les conservateurs. Le changement a été apporté du jour au lendemain. Il n'y a pas eu de consultation.

Nous voudrions que tous ceux qui se déplacent depuis les différentes régions de l'île pour travailler côte à côte au même endroit aient droit au même traitement juste et équitable. Merci.

Senator Mockler: I want to tell you where I come from. I come from northwestern New Brunswick, and I sat in the Legislative Assembly of New Brunswick for 24 years, Mr. Pursey. That issue has always been boiling; it is always there. Thank God, at least, that we have successive governments, federally speaking, that are trying to find the best way forward, not for only one region of Canada but for all of Canada. When I see that we have four senators — two vacancies in P.E.I. right now — have you consulted with the two senators who are there? Where do Senators Downe and Francis stand?

Mr. Pursey: I haven't consulted them personally, but I have heard they are in favour of what is going on here.

Senator Mockler: Thank you.

We have four MPs. You were promised in 2015, as parliamentarians and being the chamber of sober second thought — when I look at the facts, you have two MPs supporting it and two MPs not supporting it — or they are silent on it. Have you consulted the other two MPs? What did they say to you? Because one is a minister.

Mr. Pursey: Yes, I have consulted all of the MPs on this on more than one occasion. The minister who stays quiet on it, part of his area is affected, and I think he is really in favour of it too. From talks with him, he is not against it.

Robert Morrissey, the MP from up west — I have consulted with him numerous times. It's his riding because he defeated Gail Shea who made it the way it is. He is against it, but he said he would be for it if the Prime Minister promised to do what he said he was going to do and reverse all the negative changes of the previous government. The reason he is in favour of keeping things the way they are is because his whole constituency is all rural, and his constituents will lose some money.

At one time when this was brought into the Prince County area, which is where it is, it wasn't as well off. Now, a lot of them work in Summerside. We have government offices in Summerside — the HST, the GST or whatever you call it that employs hundreds of people. A lot of people from up there work in Charlottetown. When the area is so small — when you're talking capital city areas in other provinces, that area is bigger than the whole province here. We got to relate things to reality and fairness.

Le sénateur Mockler : Je peux vous dire, monsieur Pursey, que je viens moi-même du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et que j'ai siégé pendant 24 ans à l'Assemblée législative de cette province. C'est une question délicate qui est toujours demeurée au cœur de l'actualité. Heureusement que nous avons tout au moins pu compter à l'échelon fédéral sur différents gouvernements qui, les uns après les autres, se sont toujours efforcés de trouver la meilleure solution, non seulement pour une région à l'intérieur du pays, mais pour l'ensemble du Canada. Il y a deux sénateurs qui représentent actuellement l'Île-du-Prince-Édouard — deux autres postes sont vacants — et j'aimerais savoir si vous les avez consultés. Quelle est la position des sénateurs Downe et Francis?

M. Pursey : Je ne les ai pas consultés directement, mais j'ai entendu dire qu'ils étaient favorables à ce qui est proposé.

Le sénateur Mockler : Merci.

Il y a également quatre députés fédéraux. Certaines promesses vous ont été faites en 2015, et dans notre rôle de parlementaires et de chambre de second examen objectif, nous voulons nous en tenir aux faits. Il y a deux députés qui appuient cette mesure et deux autres qui n'y sont pas favorables ou qui, du moins, ne se sont pas prononcés à ce sujet. Avez-vous consulté ces deux autres députés? Qu'est-ce qu'ils vous ont dit? Il ne faut pas oublier qu'il y en a un qui est ministre.

M. Pursey : Oui, j'ai consulté tous les députés à ce sujet en plus d'une occasion. Le ministre, qui reste muet sur la question, voit une partie de sa circonscription être touchée, et je crois en fait qu'il est favorable au changement. Pour avoir discuté avec lui, je peux vous dire qu'il n'est pas contre.

J'ai aussi parlé à maintes reprises avec Robert Morrissey, le député de la circonscription située à l'ouest de l'île. C'est la circonscription dont il a hérité dans sa forme actuelle lorsqu'il a défait Gail Shea. Il s'oppose à la modification proposée, mais a indiqué qu'il pourrait donner son appui si le premier ministre s'engageait, comme il a promis de le faire, à annuler tous les changements néfastes apportés par le gouvernement précédent. Il préférerait que les choses demeurent inchangées du fait que toute sa circonscription est en milieu rural et que ses commettants vont perdre de l'argent.

Lorsque le changement a été apporté au départ, cette région du comté de Prince était plus mal en point qu'actuellement. De nombreux résidents de ce secteur travaillent maintenant à Summerside où l'on trouve des bureaux gouvernementaux qui emploient des centaines de personnes pour l'administration de la taxe de vente harmonisée ou de la TPS. Il y en a beaucoup aussi qui ont un emploi à Charlottetown. Dans une région aussi petite — plus petite en fait que les agglomérations des capitales des autres provinces —, il faut savoir agir avec un maximum de réalisme et d'équité.

I would like to thank Senator Duncan for all the great work she has been doing on this bill and taking over. Thank you, Senator Duncan, for this. We're just asking that you be fair to Islanders.

Like I had, I haven't seen one business or heard from one person that is against making it the same and fair for everybody. Have you?

Senator Mockler: There is no doubt that the minister in Prince Edward Island has other ways to bring to the attention of the government such a subject matter.

But my question now will be for Ms. Nandy.

[Translation]

Ms. Nandy, is a separate instrument like Bill S-236 necessary to provide long-term measures that would simplify the employment insurance regime everywhere in Canada, and make it more flexible?

[English]

Ms. Nandy: Thank you for the question, senator.

As previously mentioned, the government has committed to modernizing the EI program to make it more responsive to the current and future needs of workers and employers. It has conducted two years of consultations that were recently completed, and it is in the process of reviewing that extensive input for the purposes of developing an EI program that is simpler, more inclusive and more flexible for workers.

In that regard, work is ongoing by the government to modernize the EI program.

Senator Mockler: I'll ask you a question that I'm pretty sure you can't answer: When do you expect to get that report so that we can all have a view of it?

Ms. Nandy: The report of the government's plan on EI modernization, is that what you're referring to, senator?

Senator Mockler: Right.

Ms. Nandy: You're right. I cannot confirm a timeline for that. We are in the process of analyzing the input.

Senator Mockler: Thank you.

The Chair: Nice try, Senator Mockler. We now move into round two.

J'aimerais remercier la sénatrice Duncan pour l'excellent travail qu'elle a accompli en prenant le relais pour guider ce projet de loi. Merci pour cette initiative, sénatrice Duncan. Nous demandons seulement un traitement équitable pour les gens de l'Île-du-Prince-Édouard.

Comme je l'indiquais, je n'ai pas entendu un dirigeant d'entreprise ou qui que ce soit d'ailleurs s'opposer au principe d'un traitement égal et équitable pour tous. Et vous?

Le sénateur Mockler : Il ne fait aucun doute que le ministre provenant de l'Île-du-Prince-Édouard dispose d'autres moyens pour porter un sujet semblable à l'attention du gouvernement.

J'aurais toutefois maintenant une question pour Mme Nandy.

[Français]

Madame Nandy, un instrument distinct comme le projet de loi S-236 est-il nécessaire pour garantir les mesures à long terme visant à simplifier et assouplir le régime d'assurance-emploi partout au Canada?

[Traduction]

Mme Nandy : Merci pour la question, sénateur.

Comme on l'a mentionné précédemment, le gouvernement s'est engagé à moderniser le régime d'assurance-emploi afin qu'il soit mieux adapté aux besoins actuels et futurs des travailleurs et des employeurs. Il vient de terminer à cette fin des consultations qui se sont échelonnées sur deux ans et s'emploie maintenant à analyser cet apport considérable en vue de mettre au point un régime d'assurance-emploi qui sera plus simple, plus inclusif et plus souple pour les travailleurs.

Le gouvernement poursuit donc son travail en vue de moderniser le régime d'assurance-emploi.

Le sénateur Mockler : Je vais vous poser une question à laquelle je suis pas mal certain que vous ne pourrez pas répondre. Quand devrait être prêt ce rapport dont nous aimerions bien pouvoir prendre connaissance?

Mme Nandy : Vous parlez du rapport sur le plan du gouvernement pour la modernisation de l'assurance-emploi, sénateur?

Le sénateur Mockler : Tout à fait.

Mme Nandy : Vous avez raison. Je ne peux pas vous donner de date à ce sujet. Nous sommes en train d'analyser les différentes contributions.

Le sénateur Mockler : Merci.

Le président : Bel essai, sénateur Mockler. Nous passons maintenant au second tour.

Senator Simons: Mr. Rae, I'm glad you are back here with us today, even though you did not provide testimony at the beginning.

I think I speak for a lot of other members of this committee that we feel we were put in something of a false position because it wasn't until Ms. Sourang's report that we were alerted to the fact that there was a possibility that this change could have a rather dramatic economic impact on people outside the Charlottetown capital region.

Yet when Ms. Nandy spoke just now, she listed off a series of economic results that, as Mr. Giroux said, were not dissimilar to what the Parliamentary Budget Officer presented to the country in September, months after we did our initial review.

So, Mr. Rae, did you know at the time you spoke to us on June 16 how dramatic the economic consequences of this could be? Were you aware of the numbers that Ms. Nandy read to us this morning? If you were aware that this could cost tens of millions of dollars to people in rural Prince Edward Island, why did you not tell us that when you spoke to us in June?

Mr. Rae: Thank you for the question.

First off, when I spoke in June, the Parliamentary Budget Officer's report came out in September, I think, so I can confidently say I was not aware in June of the report that came out in September.

Senator Simons: That was not my question. My question was this: Were you aware of the numbers — the independent numbers, which are different — that Ms. Nandy presented this morning?

Mr. Rae: The numbers Ms. Nandy presented this morning were from analysis we had done internally. I am not sure of the timing when we did those numbers. I can tell you that at the time I testified, the unemployment rate between Charlottetown and rural P.E.I. was 0.1 of a percentage point. As those numbers continually move around, of course, the financial impacts change. So we would have updated our estimates subsequent to that.

It's a bit of a moving target, senator, in terms of what the projections would be as the Fall Economic Statement, et cetera, updated the projections on the unemployment rates.

La sénatrice Simons : Monsieur Rae, je me réjouis de vous voir de nouveau parmi nous aujourd'hui, même si vous n'avez pas présenté d'exposé au début de la séance.

Je crois parler au nom d'une grande partie des membres de ce comité en affirmant que nous avons l'impression d'avoir été placés dans une position plutôt inconfortable, du fait que ce n'est qu'après avoir pris connaissance du rapport de Mme Sourang que nous avons pu prendre conscience des risques que ce changement ait des répercussions économiques plutôt graves pour les gens vivant à l'extérieur de la région de Charlottetown, la capitale provinciale.

Pourtant, Mme Nandy vient tout juste de nous dresser une liste de résultats économiques qui, comme le faisait valoir M. Giroux, ne sont pas tellement différents de ceux présentés au pays par le directeur parlementaire du budget en septembre, soit des mois après votre examen initial.

Pouvez-vous donc nous dire, monsieur Rae, si vous saviez lorsque vous vous êtes adressés à nous le 16 juin à quel point les répercussions économiques de la mesure proposée pourraient être graves? Étiez-vous alors au fait des chiffres que Mme Nandy nous a présentés ce matin? Si vous saviez que cela pourrait coûter des dizaines de millions de dollars aux gens des secteurs ruraux de l'Île-du-Prince-Édouard, pourquoi ne pas nous l'avoir dit lorsque vous nous avez parlé en juin?

M. Rae : Merci pour la question.

Précisons d'abord que j'ai comparé au mois de juin et que le rapport du directeur parlementaire du budget a été rendu public en septembre. Je crois donc pouvoir affirmer sans crainte que je ne connaissais pas en juin le contenu de ce rapport qui allait être publié en septembre.

La sénatrice Simons : Ce n'est pas ce que je voulais savoir. Je vous ai demandé si vous étiez au fait des chiffres — des chiffres établis par ailleurs de façon indépendante — que Mme Nandy nous a communiqués ce matin.

M. Rae : Les chiffres présentés par Mme Nandy ce matin proviennent d'une analyse interne. Je ne suis pas certain de la date à laquelle ces chiffres ont été établis, mais je peux vous dire qu'au moment de mon témoignage l'écart des taux de chômage entre Charlottetown et la région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard était de 0,1 point de pourcentage. Évidemment, les répercussions financières varient selon l'évolution des données, et nous aurions donc mis les estimations à jour par la suite.

Quant aux projections, sénatrice, elles sont en constante évolution. Par exemple, l'énoncé économique de l'automne, notamment, a permis de mettre à jour les projections sur les taux de chômage.

What I can say is that we have known — and we have been consistent in saying this — that, all things being equal, this change would result in higher qualification requirements in the rural parts of Prince Edward Island and lower qualification requirements in Charlottetown compared to now.

Senator Simons: At the time you spoke — I have your testimony before me — you said that the rate differential was 7.3% unemployment in Charlottetown proper and 8.7% in the P.E.I. economic region, so that's considerably more than 0.01%.

I will put this to you again because I feel like the integrity of this committee has been called into question. You spoke to us as a witness on June 16. You knew that we were investigating the question of whether this was the correct public policy decision. Don't you think it might have been useful if you had told us the amount of money that this change would extract from P.E.I.'s economy? Because I feel that we were not given all the information we needed to make an appropriate decision.

I appreciate that the Parliamentary Budget Officer's work was not completed until September 7 — well after we had passed this bill in committee — but you and Ms. Nandy were here before us together in June. Why did you not tell us at that time what the economic impact of this switch would be?

Mr. Rae: Senator, again, we conducted an analysis. I'm not sure if the numbers that Ms. Nandy provided today were available at that time, as I said. We have looked at those numbers subsequent to the PBO projections. As I mentioned, and as the PBO mentioned, those numbers are consistent with our internal analysis. I'm afraid that is all I can say on that.

Senator Simons: But don't you think it might have been useful, even if you didn't have these numbers, when a panel of senators asks you on June 16, 2022, about the proposed impacts of consolidating Prince Edward Island into one EI region — do you not think it might have been pertinent, when we were putting those questions to you, to tell us the information that you had, even if it wasn't at this granular level, about the potential dramatic economic impacts this could have on Prince Edward Island?

Mr. Rae: Senator, in my testimony, I can go back and check, but I think I made it clear that this would result in fewer benefits being paid in the portion of P.E.I. excluding Charlottetown and potentially more benefits in Charlottetown. If particular figures were not available at that time, I apologize. I can go back and double-check my testimony, but I think that was made apparent.

Ce que je peux dire, c'est que nous savions — et nous l'avons toujours dit —, toutes choses étant égales par ailleurs, que ce changement entraînerait une hausse des exigences de qualification dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard et une baisse des exigences de qualification à Charlottetown comparativement aux exigences actuelles.

La sénatrice Simons : Au moment de votre comparution — j'ai votre témoignage devant moi —, concernant le différentiel des taux de chômage, vous avez dit que le taux était de 7,3 % de chômage dans la région de Charlottetown et de 8,7 % dans la région économique de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui est un écart beaucoup plus élevé que 0,01 %.

Je vous pose à nouveau la question, car j'ai l'impression que l'intégrité de ce comité a été remise en question. Vous avez comparu à titre de témoin le 16 juin. Vous saviez que nous cherchions à déterminer s'il s'agissait de la bonne décision en matière de politique publique. Ne pensez-vous pas qu'il aurait été utile que vous nous disiez combien d'argent ce changement retirerait de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard? Parce que j'ai l'impression qu'on ne nous a pas donné toutes les informations dont nous avons besoin pour prendre une décision appropriée.

Je suis consciente que le directeur parlementaire du budget a terminé son travail le 7 septembre seulement — bien après que le comité ait adopté ce projet de loi —, mais vous avez comparu ici en juin, en compagnie de Mme Nandy. Pourquoi n'avez-vous pas informé le comité des répercussions économiques de ce changement à ce moment-là?

M. Rae : Encore une fois, sénatrice, nous avons effectué une analyse. Je ne suis pas certain que les chiffres fournis par Mme Nandy aujourd'hui étaient disponibles à ce moment-là, comme je l'ai dit. Nous avons réexaminé ces chiffres après les projections du DPB. Comme je l'ai mentionné, et comme le DPB l'a mentionné, ces chiffres concordent avec notre analyse interne. J'ai bien peur de ne pouvoir en dire plus à ce sujet.

La sénatrice Simons : Cependant, même si vous n'aviez pas ces chiffres, ne pensez-vous pas qu'il aurait été utile, lorsqu'un groupe de sénateurs vous a posé des questions le 16 juin 2022 au sujet des répercussions du regroupement proposé des régions de l'Île-du-Prince-Édouard en une seule région de l'assurance-emploi... Ne pensez-vous pas qu'il aurait été pertinent, lorsque nous vous posions des questions à cet égard, de nous faire part des informations — même partielles — dont vous disposiez au sujet des graves répercussions économiques potentielles pour l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Rae : Sénatrice, je pourrais vérifier, mais je crois avoir clairement indiqué, dans mon témoignage, que cela pourrait se traduire, à l'Île-du-Prince-Édouard, par une diminution des prestations versées à l'extérieur de Charlottetown et une augmentation des prestations dans la région de Charlottetown. Je m'excuse si je n'ai pu fournir de chiffres précis à ce moment-là.

Senator Simons: I have your testimony right before me. We certainly were not given to understand that there would be anything like a \$15 million or \$20 million loss to the province every year.

The Chair: Thank you, Senator Simons. If needed, we'll put you on a third round.

Senator Klyne: I have a quick question for Ms. Nandy, and then a follow-up quickly for our other witness here.

This major review that is under way is national in scope. Generally, you might refer to the terms of reference as to modernize the EI program. I am wondering, specifically, if you can provide us with the terms of reference that were provided for this review, and if there were any prescribed aims or objectives that went along with that.

I'm pretty sure we could find that if you're unable to do that, or if you don't know off the top of your head, you can share that with the clerk. That would be appreciated.

Ms. Nandy: Senator, thank you for the question.

The scope of the EI consultations that have been conducted over two years was guided by the commitment made in Budget 2021 to modernize the EI program to make it more responsive to the current and future need of workers and employers. That would include ensuring that we have a simplified, more flexible and more inclusive EI program.

As part of those consultations, national and regional round tables were conducted in the last two years. There was an online survey and written submissions received on a number of thematics. As I previously mentioned, those include discussions with stakeholders from across the country on topics such as access to EI, the adequacy of EI benefits, improvements for seasonal workers, improvements to the premium reduction program and improvements for access to workers experiencing life events.

Those are only some of the topics that were covered over the course of the two years of the EI consultations to modernize the EI program.

Senator Klyne: Okay. That sounds like an admirable and valuable study that is being done, given the way you have described it.

Je peux relire mon témoignage pour vérifier, mais je pense que c'était clair.

La sénatrice Simons : J'ai votre témoignage sous les yeux. On ne nous a certainement pas fait comprendre que cela se traduirait par une perte de l'ordre de 15 ou 20 millions de dollars pour la province chaque année.

Le président : Merci, sénatrice Simons. Si nécessaire, nous vous inscrirons sur la liste pour un troisième tour.

Le sénateur Klyne : J'ai une petite question pour Mme Nandy, puis une question complémentaire pour notre autre témoin.

L'examen majeur en cours est de portée nationale. On pourrait dire, de façon générale, qu'il s'agit de moderniser le régime d'assurance-emploi. Je me demande, plus précisément, si vous pouvez nous fournir les modalités de cet examen, et nous dire si des cibles ou des objectifs ont été établis.

Si vous ne pouvez pas le faire maintenant ou si vous ne le savez pas de mémoire, je suis certain que vous pourrez trouver ces renseignements et les transmettre à la greffière. Nous vous en serions reconnaissants.

Mme Nandy : Sénateur, je vous remercie de votre question.

La portée des consultations sur l'assurance-emploi qui ont été menées pendant deux ans découle de l'engagement, dans le budget de 2021, de moderniser le programme d'assurance-emploi pour le rendre mieux adaptable aux besoins actuels et futurs des travailleurs et des employeurs. L'objectif est notamment de simplifier le programme d'assurance-emploi et de le rendre plus souple et plus inclusif.

Ces deux dernières années, des tables rondes ont été organisées à l'échelle nationale et régionale dans le cadre de ces consultations. Un sondage en ligne a été réalisé, et nous avons reçu des observations sur un certain nombre de thèmes. Comme je l'ai déjà mentionné, cela comprend des discussions avec des intervenants de l'ensemble du pays sur des sujets comme l'accès à l'assurance-emploi, le caractère adéquat des prestations d'assurance-emploi, les améliorations pour les travailleurs saisonniers, les améliorations au Programme de réduction du taux de cotisation et les améliorations pour l'accès aux travailleurs confrontés aux aléas de la vie.

Ce ne sont que certains des sujets qui ont été abordés lors des consultations de deux ans sur l'assurance-emploi en vue de la modernisation du régime d'assurance-emploi.

Le sénateur Klyne : Très bien. À vous entendre, cela semble être une excellente et précieuse étude.

Knowing that and as familiar as you would be with the subject matter, do you think that this will offer something that is going to make it something more responsive with the EI program and its modernization? Might it somehow find a solution, remedy or resolution for what is going on in P.E.I., particularly through the lens of Mr. Pursey?

Ms. Nandy: Thank you for the question.

I understand from Mr. Pursey's remarks that there is a keen interest in supporting the unseen and working poor in his province through his suggested change to return Prince Edward Island into one EI economic region. Through the review to modernize the EI program, one of the core objectives of modernization is to support access to the program. That would include for vulnerable and seasonal workers.

To that end and regarding the modernization of the program, it is to the government to determine what the elements of that modernization are. Certainly, we have heard from seasonal workers in Prince Edward Island, and from Mr. Pursey himself, through those consultations. They certainly would be captured as part of the government's analysis on EI modernization.

Senator Klyne: Regarding your statement, again, I'm pleased to see this is happening, but had we known the extent of what you just said there, we probably would have taken a moment to reflect and maybe wait until this review was done.

My second question is for Mr. Rae. I want to reaffirm in my mind what you just said to Senator Simons as an answer. You have a pretty steep knowledge in the subject matter in terms of what you're dealing with, but you would know intuitively that if you took two regions — one with a higher unemployment rate and one with a lower one — and you merged them, you're going to get a situation where it's going to be detrimental to the one that had the higher rate because now there will be in a better position. Hence, they will have to work more collectible hours to be eligible for the benefits and they will get a reduced amount. Is that correct, intuitively?

Mr. Rae: Yes. It would depend, of course, on the relative size of the labour force in the two regions and elements of that. The effect would be different based on the size of the labour force in the two regions, but, yes, intuitively, if you're moving two regions with different unemployment rates and combining them together, it's going to result in a rate that's higher than one region and lower than the other.

Senator Klyne: I'm not talking about absolute dollars. I'm talking about a percentage rate which drives the EI program.

Mr. Rae: That is correct.

Sachant cela et compte tenu de votre connaissance approfondie du sujet, pensez-vous que cela permettra de moderniser le régime d'assurance-emploi et de le rendre plus souple? Cela permettra-t-il de trouver une solution, un remède ou une résolution à la situation à l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier du point de vue de M. Pursey?

Mme Nandy : Je vous remercie de cette question.

Je comprends, d'après les propos de M. Pursey, que le changement qu'il propose — rétablir une seule région économique de l'assurance-emploi à l'Île-du-Prince-Édouard — vise particulièrement à appuyer les travailleurs pauvres et invisibles de sa province. Un des principaux objectifs de l'examen visant la modernisation du régime d'assurance-emploi est de favoriser l'accès au programme, y compris pour les travailleurs vulnérables et les travailleurs saisonniers.

À cette fin, il incombe au gouvernement de déterminer les éléments de cette modernisation. Dans le cadre de ces consultations, nous avons évidemment obtenu les commentaires des travailleurs saisonniers de l'Île-du-Prince-Édouard et de M. Pursey lui-même, et ils seront certainement pris en considération par le gouvernement lors de l'analyse de la modernisation de l'assurance-emploi.

Le sénateur Klyne : Concernant votre déclaration, encore une fois, je suis heureux de constater que cela se concrétise, mais avoir su l'ampleur de ce que vous venez de mentionner, nous aurions probablement pris le temps pour y réfléchir un moment et nous aurions peut-être attendu que cet examen soit terminé.

Ma deuxième question s'adresse à M. Rae. Je veux m'assurer de bien comprendre votre réponse à la sénatrice Simons. Vous avez une excellente connaissance de la question du sujet. Intuitivement, vous devez savoir que si l'on fusionne deux régions — une région ayant un taux de chômage élevé et l'autre ayant un taux plus faible —, il en résulte une situation préjudiciable à la région présentant le taux le plus élevé, étant donné que sa position sera maintenant améliorée. Par conséquent, les gens devront accumuler plus d'heures d'emploi pour être admissibles aux prestations, lesquelles seront d'un montant réduit. Est-ce exact, intuitivement?

M. Rae : Oui. Cela dépendrait évidemment de la taille relative de la population active dans les deux régions, entre autres facteurs. L'effet serait différent selon la taille de la population active dans les deux régions, mais intuitivement, regrouper deux régions ayant des taux de chômage différents donnera en effet un taux plus élevé dans une région et plus bas dans l'autre.

Le sénateur Klyne : Je ne parle pas en dollars absolus. Je parle du pourcentage à la base du régime d'assurance-emploi.

M. Rae : C'est exact.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Duncan: Overwhelmingly, I have heard the 62 regions — and what I have heard reinforced and not been stated — but nowhere else in the country are any of these regions' situations as small as Prince Edward Island. I appreciate there are four regions in Saskatchewan and the unemployment rate is equalized, but Saskatchewan and P.E.I. are not the same size. That's the real issue that we're dealing with here, this unique anomaly of zone 1 and zone 2 in P.E.I. and people driving back and forth or claiming their residency.

Ms. Nandy has talked about analysis, all the data that has been reviewed and all the consultation process. How are we assured or can we be assured in the forthcoming analysis and review of the P.E.I. system that this unique situation will not be overlooked again?

Obviously, we know that one size does not fit all in these program designs. What might work in Saskatchewan or in the territories does not work in other areas.

Can we be assured that this unique situation — this unfair situation — will not be an unintended consequence of the review? Has that been taken into account in the analysis that is ongoing right now?

Ms. Nandy: Thank you for the question. The particular circumstances of the boundaries of EI economic regions is not a specific topic that has been covered in the EI modernization consultations. That being said, what has been covered are issues such as improving access to EI benefits for workers, including those in rural P.E.I., in Charlottetown and all across the country.

To Mr. Pursey's comment about the importance of EI supporting the unseen, the working poor, workers across the country and employers, that issue has been extensively consulted on, and we have heard from a number of stakeholders on that particular point. That is part of the EI modernization consultations and review.

Senator Duncan: The zones are not. It's access to the benefits. Again, my specific question was: Has the unintended consequences of unique situations across the country been examined? We'll have to wait to see what the report and the analysis does.

The other thing that I have not heard or read in any of this testimony is the costs, before and after the division of the 2014 changes — an analysis of those costs and benefits paid to

Le sénateur Klyne : Je vous remercie.

La sénatrice Duncan : De façon générale, j'ai entendu parler des 62 régions et ce que j'ai entendu, sans être mentionné explicitement, a renforcé le fait qu'aucune de ces régions n'est aussi petite que l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois savoir que l'on compte quatre régions en Saskatchewan, et que le taux de chômage est égalisé, mais la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas la même taille. Le véritable problème, c'est l'anomalie unique des zones 1 et 2, à l'Île-du-Prince-Édouard, et les gens qui se déplacent d'une région à l'autre ou qui affirment résider dans l'une ou l'autre région.

Mme Nandy a parlé des analyses, de toutes les données qui ont été examinées et de tout ce processus de consultation. Comment pouvons-nous avoir l'assurance, pour autant que ce soit possible, que cette situation unique ne sera pas négligée encore une fois lors de l'analyse et de l'examen à venir du régime à l'Île-du-Prince-Édouard?

Nous savons, évidemment, qu'il n'existe pas de solution unique pour la conception de tels programmes. Ce qui fonctionne en Saskatchewan ou dans les territoires ne fonctionne pas nécessairement ailleurs.

Pouvons-nous avoir l'assurance que cette situation unique — cette situation injuste — ne sera pas une conséquence imprévue de cet examen? Cela a-t-il été pris en considération dans l'analyse en cours?

Mme Nandy : Je vous remercie de cette question. Les particularités des limites des régions économiques de l'assurance-emploi n'ont pas fait partie des questions abordées lors des consultations sur la modernisation de l'assurance-emploi. Cela dit, nous avons traité de questions comme l'amélioration de l'accès aux prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs, y compris ceux des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, de Charlottetown et de l'ensemble du pays.

Quant au commentaire de M. Pursey sur l'importance que l'assurance-emploi appuie les personnes invisibles, les travailleurs pauvres, les travailleurs de partout au pays et les employeurs, cela a fait l'objet de vastes consultations et divers intervenants se sont prononcés sur la question. Cela fait partie des consultations et de l'examen de la modernisation de l'assurance-emploi.

La sénatrice Duncan : Les zones n'en font pas partie. Il s'agissait de l'accès aux prestations. Encore une fois, ma question précise était la suivante : a-t-on examiné les conséquences imprévues découlant de ces situations uniques dans l'ensemble du pays? Nous devons attendre de voir le rapport et l'analyse.

L'autre aspect qui n'a pas été examiné, d'après les témoignages que j'ai entendus ou lus, est la question des coûts, plus précisément une analyse comparative des coûts et des

workers. I'm wondering, perhaps, Mr. Giroux, if that information might be available through your office?

Mr. Giroux: We would have to look at whether we can access and have the data. That would require having access to historical data, and it would depend on the quality of that data. But if the committee wished us to do so, it could pass a motion and ask us to undertake that analysis.

Senator Duncan: Thank you.

Senator Cotter: I have only just arrived at the committee meeting in the last few minutes. I apologize for not having been here to hear your presentations.

I want to ask a question of Mr. Rae. It's a follow-up to some questions that have already been asked and that I have listened to the answers to. Let me formulate my sense of what the committee undertook with respect to this study, Mr. Rae, which was that there was believed to be an anomaly in the structure of the Prince Edward Island Employment Insurance regime. This was to try to address that — to create a greater degree of fairness — and implicitly to help workers in the context of Prince Edward Island. At least it wasn't built in that it would be implicitly that we would hurt the financial circumstances of workers.

I know there is some debate about what you knew at the time when you were here in terms of the financial implications, but my sense is that you and your colleagues' significant knowledge of the EI system would have enabled you, almost on the back of an envelope, to have done the kind of calculation that Senator Duncan was just talking about. We know how many workers, more or less, are in one region. We know the EI region on P.E.I. We know more or less how many workers are in the other region. If we merge them to one number and applied that, we could roughly calculate whether or not it would have some significant consequences overall.

It's a mystery to me why you would not have, at least in some ballpark way, shared those consequences with us unless you thought that we had some initiative here that was going to make the circumstances of Prince Edward Islanders worse and that was our intention. Can you help me out about why you wouldn't have just been able to say, "This could have some significant adverse consequences for people on Prince Edward Island collecting EI"?

I don't want to say that I feel betrayed here, but I was certainly operating on an understanding that I was doing an exercise that would amount to if not a good thing, at least not a bad thing. Now it feels as if we have been recommending a bad thing.

I'll stop now and invite you to respond.

prestations versées aux travailleurs avant et après la division, après les changements apportés en 2014. Je me demande, monsieur Giroux, si votre bureau aurait ces renseignements.

M. Giroux : Il faudrait vérifier s'il est possible d'avoir accès aux données et de les obtenir. Cela prendrait les données historiques, et cela dépendrait de leur qualité. Cependant, si le comité souhaite que nous le fassions, il pourrait adopter une motion et nous demander d'entreprendre cette analyse.

La sénatrice Duncan : Je vous remercie.

Le sénateur Cotter : Je suis arrivé à la réunion du comité il y a seulement quelques minutes. Je m'excuse de ne pas avoir été présent pour entendre vos exposés.

Je veux poser une question à M. Rae. Elle fait suite à certaines questions précédentes dont j'ai entendu les réponses. Monsieur Rae, je dirais que le comité a entrepris cette étude dans l'optique de corriger ce qui était considéré comme une anomalie de la structure du régime d'assurance-emploi à l'Île-du-Prince-Édouard, afin d'accroître l'équité et, implicitement, d'aider les travailleurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Du moins, il n'était pas prévu que cela aurait pour effet de nuire implicitement à la situation financière des travailleurs.

Je sais qu'il y a un débat sur ce que vous saviez des répercussions financières lors de votre dernière comparution, mais j'ai l'impression que votre connaissance approfondie du système d'assurance-emploi, à vous et vos collègues, est telle que vous auriez pu faire le genre de calcul dont la sénatrice Duncan vient de parler au dos d'une enveloppe, disons. Nous connaissons le nombre approximatif de travailleurs qui se trouvent dans une région donnée. Nous connaissons la région de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous savons, de façon plus ou moins précise, combien de travailleurs se trouvent dans l'autre région. En les additionnant, on pourrait déterminer par simple calcul si cela aurait, en général, des répercussions importantes ou non.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous ne nous avez pas fait part de ces conséquences, du moins de manière approximative, à moins que vous ne pensiez que notre initiative aggraverait la situation des Prince-Édouardiens et que c'était notre intention. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous n'auriez pas pu simplement dire que cela pourrait avoir des répercussions négatives importantes pour les prestataires d'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard?

Je ne veux pas dire que je me sens trahi, mais j'avais certainement compris que je faisais un exercice qui aboutirait du moins à une chose qui, à défaut d'être bonne, ne serait pas mauvaise. Maintenant, j'ai l'impression que nous avons recommandé une mauvaise chose.

Je vais m'arrêter là et vous inviter à répondre.

Mr. Rae: Thank you, senator. When I was here in June, I think I mentioned that, of course, the merging of the two EI economic regions in Prince Edward Island would result in a lower rate outside of Charlottetown and a higher rate in Charlottetown, which would provide more access in Charlottetown and lower thresholds, I should say, in rural Prince Edward Island. You're certainly right that I did not provide figures.

I should just mention, just to go back to the reason why Employment Insurance economic region boundaries exist, they exist to treat similarly situated individuals the same based on their labour market conditions. The primary thing that we are looking at when we are looking at Employment Insurance economic regions is the labour market homogeneity within those regions. The whole reason we have variable entrance requirements and other parameters of the Employment Insurance program that are variable is because they are driven by labour market conditions.

The secondary result of that is that benefits are paid based on that principle. So the analysis of the labour market conditions as primary, that drives the access to benefits. When we're talking about changing Employment Insurance boundaries, the principle at stake is actually the relative difference in the labour market conditions between two regions or what a new amalgamated region would look like. The economic results flow from that because that's how the EI program is designed.

Senator Cotter: It strikes me that you would have been able to know in general terms what those economic results would be. I don't purport at all to be able to do the sophisticated work that you do, and this is a difficult and challenging program which you administer very well. But my sense is that if I had the numbers that are available to you, in 15 minutes, I could have figured out that we're talking about some millions of dollars per year in total that will not go to Prince Edward Island residents on EI.

Given the kind of implicit goal of this initiative in this bill, that would have been helpful information for us to know back in June, even if it were not as precise as Mr. Giroux has produced in September. Maybe that's more of a comment than a question.

Senator Simons: Mr. Rae, I have the privilege of having your testimony here before me. In your opening commentary back in June, you did not express any concerns or even raise this issue. In fact, the only time it comes up that I can see in the testimony is when I'd asked you a question about the difference in unemployment rates between the two zones.

M. Rae : Merci, sénateur. Je pense avoir mentionné, lorsque je suis venu ici en juin, que la fusion des deux régions économiques de l'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard entraînerait évidemment un taux plus bas à l'extérieur de Charlottetown et un taux plus élevé à Charlottetown, ce qui se traduirait par une amélioration de l'accès à Charlottetown et des seuils plus bas, dois-je préciser, dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Vous avez tout à fait raison de dire que je n'ai pas donné de chiffres.

Pour revenir à la raison d'être des régions économiques de l'assurance-emploi, je devrais simplement mentionner que ces limites ont été mises en place afin que les personnes qui se trouvent en situations semblables en fonction des conditions du marché du travail soient traitées équitablement. Le principal facteur que nous regardons lorsque nous examinons les régions économiques de l'assurance-emploi est l'homogénéité du marché du travail au sein de ces régions. La raison pour laquelle les exigences d'admissibilité et d'autres paramètres du régime d'assurance-emploi sont différents, c'est qu'ils varient en fonction des conditions du marché du travail.

Le résultat secondaire, c'est que les prestations sont versées en fonction de ce principe. C'est donc l'analyse des conditions du marché du travail qui détermine l'accès aux prestations. Lorsque nous parlons de modifier les régions économiques de l'assurance-emploi, le principe qui est en jeu est la différence relative des conditions du marché du travail entre deux régions ou ce à quoi ressemblerait une nouvelle région fusionnée. Les résultats économiques en découlent, car c'est ainsi que le régime d'assurance-emploi est conçu.

Le sénateur Cotter : J'ai l'impression que vous auriez pu avoir une idée générale de ce que seraient les conséquences économiques. Je ne prétends absolument pas pouvoir accomplir le travail spécialisé que vous effectuez, et c'est un programme difficile et complexe que vous gérez fort bien. Je pense toutefois qu'avec les chiffres que vous avez à votre disposition, j'aurais pu, en 15 minutes, déterminer que quelques millions de dollars par année n'iront pas aux prestataires de l'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard.

Compte tenu du genre d'objectif implicite de l'initiative que prévoit ce projet de loi, ces renseignements nous auraient été utiles en juin, même s'ils ne sont pas aussi précis que ceux que M. Giroux a présentés en septembre. C'est peut-être plus une observation qu'une question.

La sénatrice Simons : Monsieur Rae, j'ai le privilège d'avoir votre témoignage devant moi. Dans votre allocution d'ouverture de juin, vous n'avez exprimé aucune préoccupation ou même soulevé cet enjeu. En fait, d'après ce que je peux voir, la seule fois où elle est abordée pendant votre témoignage, c'est quand je vous ai interrogé sur la différence de taux de chômage entre les deux zones.

My question to you was:

Typically, when you see a difference that small, is that usually enough to justify two zones?

I will read you back your precise answer:

It's a hard question to answer as we're really looking at common labour market conditions as well as unemployment rates. Generally speaking, a difference of a percentage point, if it's within the rates in the variable entitlement table — generally speaking, a difference of 1% will result in a differential treatment of benefits.

Now, I suppose that, to an economist, that might sound like you were telling us that there would be \$15 million a year taken out of the P.E.I. economy, but I do not feel that that expression of concern is congruent with the numbers that Ms. Nandy read to us this morning. As Senator Cotter put it perhaps more eloquently than I am able, I do not feel that we were allowed as senators to do our jobs properly without access to pertinent information that would have helped us to weigh the costs and the benefits of this kind of change.

I would hope that in your future testimony before Senate committees — whether that's ours, National Finance or to whomever else you may testify — that when you are asked such questions, it would be helpful if they were answered with more detail and perhaps more frankness than we were afforded back in June.

The Chair: Is there a question as well?

Senator Simons: Yes. So my question is for Mr. Giroux and Ms. Sourang. Thanks to your excellent work, we've now made public a potential outcome of this bill, but, of course, that is a potential outcome that assumes that no other rates or variables change in Prince Edward Island. Of course, you can only project based on the status quo. But could you, as the Parliamentary Budget Officer tell us — obviously, as senators, we are precluded from bringing forward bills that cost the government money, but would there be any apparatus that the government would have to hypothetically create one EI zone where people's benefits went up rather than down?

Mr. Giroux: Senator, I've been told early in my career that the government can deem Mondays to be Fridays. So if the government wanted to make sure that the EI regions of P.E.I. are made as one and that nobody loses, I am convinced that it could find ways to do that, for example, by taking the highest of the

Ma question était la suivante :

En général, quand la différence est faible à ce point, est-ce quand même suffisant pour justifier deux zones?

Je vous lirai exactement ce que vous avez répondu alors :

Il est difficile de vous répondre étant donné que nous tenons compte des conditions communes du marché du travail et des taux de chômage. En général, une différence d'un point de pourcentage, si elle se situe dans les taux du tableau des semaines variables... en général, une différence de 1 % donnera lieu à un traitement différentiel des prestations.

Je suppose que pour un économiste, cela pourrait donner l'impression que vous nous dites que 15 millions de dollars par année échapperont à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Pourtant, je n'ai pas l'impression que cette déclaration préoccupante cadre avec les chiffres que Mme Nandy a lus ce matin. Comme le sénateur Cotter l'a formulé de manière peut-être éloquente que j'en suis capable, je n'ai pas le sentiment que nous avons pu accomplir adéquatement notre travail de sénateurs en n'ayant pas accès aux renseignements pertinents qui nous auraient aidés à évaluer les coûts et les avantages de ce genre de changement.

J'espère que quand vous répondrez à de telles questions lors de vos prochains témoignages devant des comités sénatoriaux, que ce soit le nôtre, celui des finances ou tout autre comité devant lequel vous pourriez être appelé à témoigner, vous répondrez en fournissant peut-être plus de détails et avec peut-être plus de franchise que celle à laquelle nous avons eu droit en juin.

Le président : Avez-vous également une question?

La sénatrice Simons : Oui. Ma question s'adresse à M. Giroux et à Mme Sourang. Grâce à votre excellent travail, nous avons maintenant rendu publique une conséquence potentielle du projet de loi. Il s'agit évidemment d'une conséquence potentielle qui repose sur la présomption selon laquelle aucun autre taux ou variable ne changera à l'Île-du-Prince-Édouard. Bien entendu, vous ne pouvez faire des prévisions qu'en fonction du statu quo. À l'évidence, nous ne pouvons, en qualité de sénateurs, proposer des projets de loi qui coûtent de l'argent du gouvernement, mais pourriez-vous nous dire, à titre de directeur parlementaire du budget, si le gouvernement dispose de mécanismes qui lui permettraient de créer hypothétiquement une zone d'assurance-emploi où les prestations des gens augmenteraient au lieu de diminuer?

M. Giroux : Sénatrice, je me suis fait dire au début de ma carrière que le gouvernement peut décider que les lundis sont des vendredis. Ainsi, s'il voulait fusionner les régions de l'Île-du-Prince-Édouard en une seule sans faire de perdant, je suis convaincu qu'il pourrait trouver un moyen d'y parvenir, en

two unemployment rates to assess eligibility and duration of benefits.

As one of the senators around the table alluded, the government determined that everybody was allowed to access the EI program with the minimum number of hours during the pandemic. When you ask questions like that to the witnesses collectively — is it possible to do this and that — I think the answer in most cases, based on the questions I heard today, is yes. The government could make it so depending on whether they want to go through legislation or regulations. It is possible to make many, many changes to the EI program, some of which can be easily made through regulation, others requiring legislation. That's a long answer to say yes.

Senator Simons: Thank you.

Senator Mockler: I want to come back to issues that we have all been dealing with. Every parliamentarian, whether city, provincial or federal, when they live in those regions have faced questions on seasonal workers. Where I come from, Mr. Chair, you don't plant trees in January. You cannot change a fishing season nor can you plant potatoes in January. That's why we have, across Canada, what we call the working poor or seasonal workers. I think programs across Canada should reflect the needs of all Canadians.

We have 62 of those regions that are very important. I could go on and ask many questions. I will just use a term here that we've been using for the last 30 to 40 years, and that is "the black hole." Let's talk about the black hole. I'm going to ask Ms. Nandy or Mr. Rae about it. You've heard Mr. Pursey when he said he had consulted the Acadian Peninsula.

[Translation]

I'm also familiar with northwestern New Brunswick, where I live, and the importance of the black hole.

[English]

Ms. Nandy, are there any lessons or concerns from Canadian legislators? We've heard a witness saying that it's political. Well, I don't want to go on the political rink right now, but I can tell you it's very important if we make changes and we don't let the government show us the changes and recommendations that they are proposing in those regions, including Prince Edward Island.

That said, are there any lessons or concerns that Canadian legislators should consider based on the experience of the country's other EI economic regions? Then I have a second question on that.

utilisant le plus élevé des deux taux de chômage pour évaluer l'admissibilité et la durée des prestations, par exemple.

Comme une sénatrice l'a souligné, le gouvernement a décidé que tout le monde aurait accès au programme d'assurance-emploi avec le nombre minimal d'heures pendant la pandémie. Quand vous posez des questions semblables à l'ensemble des témoins pour savoir s'il est possible de faire ceci ou cela, je pense que, selon les questions que j'ai entendues aujourd'hui, la réponse est « oui » dans la plupart des cas. Le gouvernement pourrait le faire, selon sa volonté d'adopter ou non une loi ou un règlement. Il est possible d'apporter bien des modifications au programme d'assurance-emploi, dont certaines peuvent être faites avec des règlements, alors que d'autres exigent une loi. C'est une longue réponse pour dire « oui ».

La sénatrice Simons : Je vous remercie.

Le sénateur Mockler : Je veux revenir aux enjeux avec lesquels nous devons tous composer. Chaque parlementaire, que ce soit à l'échelon municipal, provincial ou fédéral, doit répondre à des questions sur les travailleurs saisonniers quand ils vivent dans les régions concernées. Dans ma région, monsieur le président, on ne plante pas d'arbres en janvier. On ne peut pas déplacer la saison de la pêche ou planter des pommes de terre en janvier. Voilà pourquoi il y a au Canada ce que nous appelons les travailleurs pauvres ou les travailleurs saisonniers. Je pense qu'au Canada, les programmes devraient tenir compte des besoins de tous les Canadiens.

Ces 62 régions économiques sont très importantes. Je pourrais continuer et poser quantité de questions. J'emploierai seulement un terme que nous utilisons depuis de 30 à 40 ans : c'est celui de « trou noir ». Parlons-en, de ce trou noir. J'interrogerai Mme Nandy ou M. Rae à ce sujet. Vous avez entendu M. Pursey quand il a dit qu'il avait consulté la péninsule acadienne.

[Français]

Je connais également le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, là où j'habite, et l'importance du trou noir.

[Traduction]

Madame Nandy, y a-t-il des leçons ou des préoccupations à transmettre aux législateurs canadiens? Un témoin a affirmé que c'est une question politique. Eh bien, je ne veux pas m'engager dans l'arène politique actuellement, mais je peux vous dire que c'est important si on apporte des changements et ne laisse pas le gouvernement nous montrer les modifications et les recommandations qu'il propose pour ces régions, y compris à l'Île-du-Prince-Édouard.

Cela étant dit, y a-t-il des leçons ou des préoccupations que les législateurs canadiens devraient examiner en se fondant sur l'expérience d'autres régions économiques de l'assurance-emploi du pays? J'aurai ensuite une deuxième question.

Ms. Nandy: Thank you, senator, for that question. In terms of lessons learned, maybe I will say more broadly that I think we are always learning lessons through the experience of workers, employers and their interactions with the EI program, including through the use of these 62 EI economic regions. It is actually for one of those reasons that the Employment Insurance Act legislates that there must be boundary reviews once every five years, so we can continue to make sure that the EI program is responsive to the needs of workers and employers in these regions and that these regions reflect the labour market conditions. That is the lesson learned that I would convey.

Senator Mockler: I know that, just recently, when I was in my little hometown of Saint-Léonard, when I walked into the Tim Hortons and the McDonald's, the first thing I was asked was, "Percy, what will happen with the black hole?" We are waiting. So the black hole is there.

My question to you, Ms. Nandy — and due to your professionalism, both of you — has amalgamation of economic regions as proposed by Bill C-236 occurred in Canada before? What impact would Bill C-236 have on the "black hole" in the rest of the regions of Canada?

Ms. Nandy: Thank you for the question, Senator Mockler.

In terms of the impact that amalgamating the two regions would have on EI benefits for claimants, as has been described, it would replace the two current EI unemployment rates with one single rate. That would mean for, say, seasonal workers in the current rural P.E.I. region, this new unemployment rate would be lower than in the current rural P.E.I. region. As I think has been previously mentioned during this committee, the current regional rate in rural P.E.I. is 10%, effective November 6 of this year. If there were an amalgamation, it would result in a higher entrance requirement for seasonal workers who would then reside in the new amalgamated region. That may impact their access to EI benefits, it may exacerbate the issue with *le trou noir* for these workers and it may impact their weeks of EI entitlement.

Senator Mockler: Thank you. Can you explain to us what a black hole is for seasonal workers?

Ms. Nandy: The *trou noir*, or the black hole, as has been described, is for seasonal workers in the off-season when they don't have access to EI benefits and do not have access to income support from work. There is a gap in the off-season until such time as they return to their seasonal work.

Mme Nandy : Je vous remercie de cette question, sénateur. En ce qui concerne les leçons que nous avons apprises, je dirai peut-être de façon générale que je pense que nous pouvons toujours tirer des leçons de l'expérience des travailleurs et des employeurs sur le plan de leurs interactions avec le programme d'assurance-emploi, notamment sur l'utilisation des 62 régions économiques de l'assurance-emploi. C'est en fait une des raisons pour lesquelles la Loi sur l'assurance-emploi prévoit une révision des délimitations tous les cinq ans pour que le programme réponde aux besoins des travailleurs et des employeurs de ces régions et que ces régions correspondent aux conditions du marché du travail. C'est la leçon que je vous transmettrais.

Le sénateur Mockler : Je sais que tout récemment, quand j'entraais dans le Tim Hortons et le McDonald's de mon petit patelin de Saint-Léonard, la première chose qu'on me demandait, c'est « Monsieur Mockler, qu'advient-il du trou noir? » Nous attendons. Le trou noir est donc là.

Ma question s'adresse à vous, madame Nandy, et en raison de votre professionnalisme, à vous deux. A-t-on déjà procédé au Canada à une fusion de régions économiques comme celle que propose le projet de loi C-236? Quelle incidence ce projet de loi aurait-il sur le « trou noir » dans les autres régions du pays?

Mme Nandy : Je vous remercie de la question, sénateur Mockler.

En ce qui concerne l'incidence qu'aurait la fusion des deux régions sur les prestations d'assurance-emploi des demandeurs, comme nous l'avons expliqué, cela remplacerait les deux taux de chômage actuels du programme d'assurance-emploi par un seul. Pour les travailleurs saisonniers de la région rurale actuelle de l'Île-du-Prince-Édouard, le nouveau taux de chômage serait plus faible que le taux actuel. Comme je pense l'avoir indiqué précédemment au cours de la séance, le taux régional actuel était de 10 % en date du 6 novembre dernier dans la zone rurale de l'Île-du-Prince-Édouard. Si les deux régions étaient fusionnées, le seuil d'admissibilité serait plus élevé pour les travailleurs saisonniers qui résideraient alors dans la nouvelle région fusionnée. Cela pourrait avoir des répercussions sur leur accès aux prestations d'assurance-emploi, exacerber pour eux le problème de trou noir et modifier leur nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi.

Le sénateur Mockler : Je vous remercie. Pouvez-vous expliquer ce qu'est un trou noir pour des travailleurs saisonniers?

Mme Nandy : Le trou noir correspond à la période au cours de laquelle les travailleurs saisonniers n'ont pas accès aux prestations d'assurance-emploi ou au soutien au revenu du travail pendant la saison morte. Il existe, au cours de cette saison, un trou avant que les travailleurs reprennent leur travail saisonnier.

Senator Mockler: Mr. Chair, I have asked so many questions because those 62 regions are looking exactly what — hopefully, we will have the modernization report of EI. That will give us a picture not only of one province, but also the picture for all the provinces and territories.

My last question is this: When do you expect to receive the modernization report?

Ms. Nandy: Thank you for the question.

As was previously described, the government is in the process of analyzing the extensive input received through the consultations on EI modernization, and is reviewing lessons learned from the pandemic and longstanding issues that were known with the program. With all that input, the government's plan for EI modernization will be determined. Following that determination, there will be steps taken to share.

Senator Mockler: You don't have a date?

Ms. Nandy: I do not.

The Chair: Thank you very much. I want to thank our witnesses today: Ms. Nandy, Mr. Rae and Mr. Pursey via video conference, and here in person, Mr. Giroux and Ms. Sourang. We appreciate your comments, and your assistance to this committee as we move forward with this bill is very much appreciated. Thank you.

Also, I thank the committee members for their active participation and thoughtful questions. I want to take a moment to thank all the folks who support us behind the scenes here in this room and elsewhere: interpreters, the debates team transcribing this meeting, the committee room attendant, multimedia services technician, the broadcasting team, the recording centre, IT service desk and Emily, who is our page. Thank you very much to each of you for your support.

Honourable senators, I would like to move to in camera for a short time. Senators, is it agreed that we end the public portion of this meeting and proceed in camera?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Mockler : Monsieur le président, j'ai posé une multitude de questions parce que les 62 régions ont exactement l'air de cela. Espérons que nous aurons le rapport sur la modernisation de l'assurance-emploi. Il nous brossera un tableau de la situation non seulement dans une province, mais aussi pour l'ensemble des provinces et des territoires.

Ma dernière question est la suivante : quand prévoyez-vous recevoir le rapport sur la modernisation?

Mme Nandy : Je vous remercie de la question.

Comme nous l'avons indiqué plus tôt, le gouvernement procède actuellement à l'analyse des nombreux commentaires reçus dans le cadre des consultations sur la modernisation de l'assurance-emploi, et examine les enseignements tirés de la pandémie, ainsi que les problèmes de longue date que l'on connaît à propos du programme. C'est sur tous ces renseignements qu'il s'appuiera pour établir son plan de modernisation de l'assurance-emploi. Par la suite, il s'emploiera à le communiquer.

Le sénateur Mockler : Vous n'avez pas de date?

Mme Nandy : Non.

Le président : Je vous remercie beaucoup. Je tiens à remercier nos témoins d'aujourd'hui : Mme Nandy, M. Rae et M. Pursey, qui ont témoigné par vidéoconférence, et M. Giroux et Mme Sourang, qui étaient ici en personne. Nous vous remercions beaucoup d'avoir formulé des observations et d'avoir aidé le comité alors qu'il poursuit son étude de ce projet de loi. Merci.

Je remercie également les membres du comité de leur participation active et de leurs questions judicieuses. Je veux prendre un instant pour remercier toutes les personnes qui nous ont aidés dans les coulisses, ici dans la salle et ailleurs : les interprètes, l'équipe des débats qui transcrit nos délibérations, le préposé aux salles de comité, le technicien des services multimédias, l'équipe de diffusion, le centre d'enregistrement, le centre de service TI et notre page Emily. Je remercie chaleureusement chacun d'entre vous de votre soutien.

Honorables sénateurs, je voudrais proposer de nous réunir à huis clos quelques instants. Acceptez-vous de mettre fin à la partie publique de la séance pour poursuivre à huis clos?

Des voix : Oui.

Le président : La motion est adoptée.

(La séance se poursuit à huis clos.)